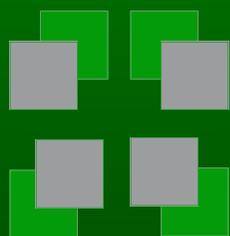




Agir pour le Gers en 2012



L'action des services de l'Etat

EDITO



J'ai le plaisir de livrer dans ce document le bilan détaillé de l'activité des services de l'Etat dans le Gers en 2012.

Dans un contexte économique difficile, l'action des services de l'Etat s'est concentrée sur la politique de soutien à l'emploi et au développement du territoire.

Je retiens tout particulièrement les initiatives d'excellence mais aussi la mobilisation des dispositifs d'Etat pour préserver la cohésion sociale et la solidarité avec une attention portée à la lutte contre les exclusions.

Parce que les temps sont difficiles, parce que les populations les plus fragiles ont besoin d'un Etat protecteur, des politiques nouvelles sont mises en place depuis l'élection du Président de la République François Hollande, pour maintenir les liens nécessaires au vivre ensemble et à la solidarité, tout en luttant contre les déficits publics et les conséquences souvent dramatiques de la crise économique en matière d'emplois.

Le Gers, comme le reste du pays, est touché lui aussi en 2012 par une hausse du chômage, qu'il s'agisse des seniors ou des jeunes.

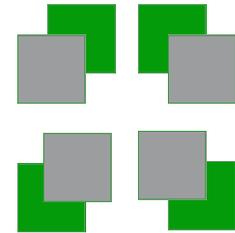
La priorité du gouvernement est le retour à l'emploi, toutes les énergies des acteurs locaux sont mobilisées dans cet effort collectif.

Dans le Gers, je salue particulièrement l'esprit de dialogue, de concertation, de confiance et de responsabilité qui anime celles et ceux qui, dans les services de l'Etat, dans les collectivités locales et les établissements publics, dans les entreprises, dans les associations, contribuent à l'effort de redressement.

Je tiens à remercier tous les agents de l'Etat pour leur engagement au service des citoyens, pour leur dévouement et leur sens du service public. Ils peuvent être fiers du travail accompli au service de tous et avec un seul objectif, l'intérêt général.

Jean-Marc SABATHÉ,
Préfet du Gers

Sommaire



I - ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS ET LA PROTECTION DES POPULATIONS FACE AUX CRISES

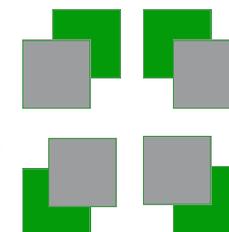
- Prévenir et lutter contre la délinquance 14
- Prévenir et lutter contre l'insécurité routière 16
- Prévenir les risques - Préparer et gérer les crises 19
- Garantir la protection du consommateur et la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire et la protection et la sécurité du cadre de vie 23
- Le contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé 32

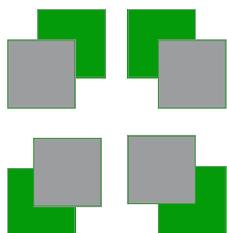
II - VEILLER AU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

- Organisation et transparence de la vie démocratique 39
- Relations avec les collectivités locales 39
- Délivrance des titres d'identité 41
- Application des règles d'entrée et de séjour des étrangers 42
- Circulation et sécurité routière 42
- Procédures réglementaires et d'autorisation 43
- Respect du droit de l'environnement 44

III - GARANTIR QUE L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SOIENT COHÉRENTS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

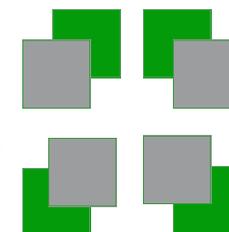
- Soutenir l'aménagement du territoire 48
- Accompagner les acteurs et soutenir les territoires 49
- Entretien et exploitation le réseau routier national 51

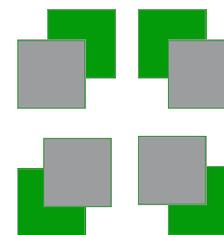




- Promouvoir les stratégies de développement durable	52
- Assurer la protection du patrimoine	54
- Poursuivre la mise en œuvre de la politique de soutien à l'agriculture durable	56
- Assurer la sécurité environnementale	58
IV - GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE	
- Situation de l'emploi	61
- Développer l'emploi	62
- Accès et retour à l'emploi	65
- Prévention des risques économiques	68
- Développer l'offre de logement	70
- Solidarité et Insertion	72
- Droit des femmes et égalité	75
- Vie associative et égalité des chances	76
- Jeunesse et sports	78
- Développer la culture et protéger le patrimoine	83
V - ORGANISER L'ACTION ÉDUCATRICE	
- Les élèves	87
- Les structures	88
- Les besoins éducatifs particuliers	89
- Les évaluations, les examens	90
- Les moyens humains	91

- Le décrochage scolaire	91
- Quelques points marquants	92
- La poursuite de l'évolution des services académiques	92
VI - ASSURER LA GESTION FINANCIÈRE ET FISCALE	
- Les missions	96
- Les services douaniers et leurs missions	99
VII - MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE	
- La dématérialisation des données financières et comptables	105
- Le contrôle de gestion	106
- La démarche qualité	106
- Tableau de synthèse des indicateurs	107
VIII - ANNEXES	
- Effectifs et masse salariale par service de l'État	111
- Répartition des crédits de l'Etat et de l'Union européenne par nature (en €)	112
- Recettes perçues en 2012 au profit :	113
- de l'Etat	
- des Collectivités Territoriales	
Index : Liste des sigles et acronymes	115





Assurer la sécurité des citoyens et la protection des populations face aux crises

La sécurité est au cœur des préoccupations de l'Etat.

La sécurité est une notion large qui comprend la sécurité des personnes et des biens, la lutte contre la délinquance et la sécurité routière, mais aussi la protection des populations contre les risques de toute nature : sécurité sanitaire, sécurité alimentaire, risques naturels et technologiques.

Ces politiques, conduites sous l'autorité du préfet de département, s'inscrivent dans une démarche de modernisation constante de l'action des services et dans une culture de résultat assumée, avec la volonté de rendre compte des objectifs poursuivis et des résultats obtenus.

355 gendarmes, 82 policiers, 1 332 sapeurs pompiers (63 professionnels et 1 269 volontaires) et environ 150 fonctionnaires d'Etat sont mobilisés quotidiennement autour de missions essentielles à la cohésion sociale et poursuivent leurs efforts pour améliorer la sécurité des populations, en collaboration avec les collectivités territoriales et les grands opérateurs.



Contrôle routiers



Démonstration d'un sapeur pompier



Contrôles routiers



Opération de secours à personne

PREVENIR ET LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE

Objectif : améliorer les dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance.

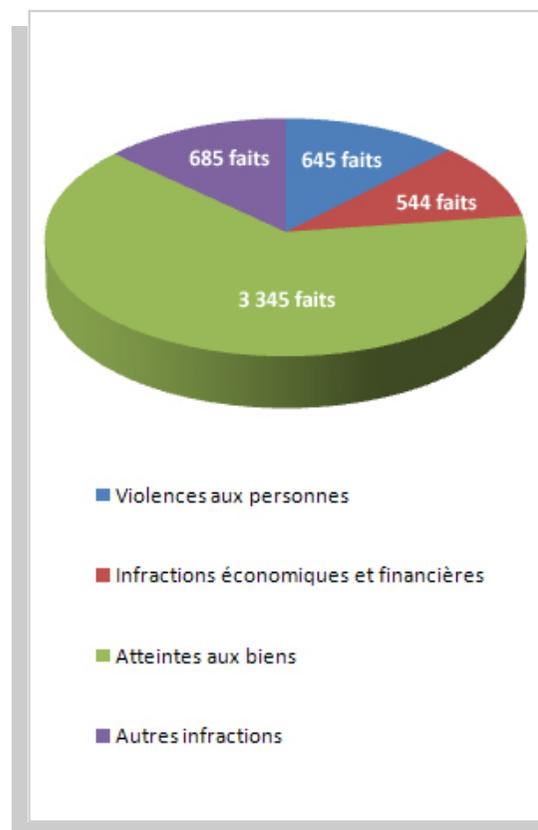
Les données globales de la délinquance 2012

L'année 2012 a conduit à relever 5219 faits de délinquance générale, soit une diminution de 344 faits par rapport à 2011 (une baisse de 6%), ce qui est remarquable.

Sur les 5219 faits constatés :

- les atteintes aux biens (AAB) constituent plus de la moitié de la délinquance départementale (3345 faits) et sont en augmentation de 2 % (3295 faits en 2011) ;
- les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) viennent en deuxième position avec 645 faits (582 faits en 2011), soit une hausse de 11 % ;
- les infractions économiques et financières (IEF) représentent 544 faits (912 faits en 2011), soit une baisse de 40 % ;
- le nombre des infractions révélées par l'action des services (IRAS) est en baisse passant de 450 en 2011 à 298 en 2012 (-12%). Après des résultats exceptionnels en 2011, le nombre des IRAS connaît une diminution notable dans la mesure où les effectifs patrouillant en civil en zone police sont désormais clairement identifiés et donc perdu " l'effet de surprise " qui leur avait permis d'opérer de nombreux flagrants délits l'année précédente.

SÉCURITÉ PUBLIQUE
Répartition des 5 219 faits constatés en 2012
(5563 faits en 2011)
Evolution - 6 %



Etat major départemental de sécurité (EMDS)

Installation le 8 juillet 2009. Réunions co-présidées par le préfet et le procureur (**5 réunions en 2012**).

Ces réunions sont l'occasion de dresser, à partir du bilan des dernières statistiques en matière de délinquance, un plan d'action pour prévenir toute nouvelle forme de délinquance, ou d'apporter des réponses ponctuelles à des phénomènes locaux. Chaque service apporte son point de vue et l'ensemble des membres de l'EMDS propose des actions à mener en fonction de ses compétences et de ses moyens d'investigation pour définir une stratégie opérationnelle mise en œuvre par les forces de l'ordre, en terme de répression, ou les autres intervenants en terme de prévention.

Plan d'action contre les cambriolages

Un plan d'action contre les cambriolages dans le département du Gers a été mis en place, en avril 2011 par le préfet et le procureur de la République destiné à définir un cadre d'actions aux forces de l'ordre pour lutter contre ce phénomène. Un bilan en est régulièrement fait, à l'Etat-Major départemental de Sécurité, pour en assurer le suivi.

Ce plan a déjà montré son efficacité puisque grâce à l'occupation du terrain par les forces de l'ordre, plusieurs cambrioleurs ont été arrêtés, en flagrant délit, dans la circonscription d'Auch et en zone de compétence de la gendarmerie. La forte implication des référents Police et Gendarmerie dans le conseil et la prévention a permis de sensibiliser les particuliers ou personnes les plus fragiles aux risques de cambriolages.

Le préfet a réuni fin 2012 les professionnels à risques (bijoutiers, buralistes, pharmaciens, gérants de casinos,

grandes surfaces, chambres consulaires, représentant de la Fédération des Entreprises de Recyclage...) afin de les sensibiliser en matière de lutte contre les cambriolages, en particulier au moment des fêtes de fin d'année (producteurs de foie gras, produits de luxe...).

Prévention de la délinquance : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Les crédits du FIPD, à hauteur de 45 000€ en 2012, servent à initier des projets mis en place par des associations ou des collectivités territoriales pour des actions de prévention contre la délinquance. 10 projets ont été aidés en 2012.

Journée de la Sécurité Intérieure (JSI)

La journée de la sécurité intérieure était organisée pour la 6ème année consécutive. Dans le Gers, elle s'est déroulée à Auch, aux Allées d'Etigny, le 6 octobre 2012. Cette journée a été l'occasion de présenter à la population les acteurs de la sécurité (gendarmerie, police, pompiers, délégation militaire départementale, associations de protection civile, service de sécurité intérieure de la préfecture), avec diverses animations (réalisation de portraits robots, démonstration d'interpellation d'une personne, présentation armements, présentation PTS, présentation d'un véhicule-radar, etc).

Vidéoprotection

Activité accrue de la commission: 69 dossiers en 2012 (56 en 2011) soit **+23%**.

Persistance de l'équipement des commerces, qui ne concerne plus seulement les produits à forte valeur ajoutée. Le rôle des référents sûreté Police et Gendarmerie reste déterminant.

Nouvelles procédure "Armes"

Les nouvelles procédures d'agrément d'armuriers (70 dossiers) et d'enregistrement d'armes précédemment en détention libre (121 dossiers), mises en place en 2012 ont entraînés un accroissement significatif de la charge de travail de l'unité chargée de la police des armes.

Agents de sécurité : le fait marquant de 2012 est le transfert au CNAPS (Bordeaux) de leur gestion, mais cette activité ne concernait que 0,05 ETP et la réforme a eu peu d'impact sur le service.

Implication de l'unité accrue en 2012 dans le contrôle des armes détenues par des personnes fragiles, en particulier celles qui font l'objet de mesures d'hospitalisation sous contrainte.



Démonstration prise d'empreintes aux JSI

PREVENIR ET LUTTER CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

Evolution annuelle des accidents, des tués et des blessés

Le nombre d'accidents et le nombre de blessés sont en baisse notable en 2012, baisses plus importantes que celles de la Région et de la France.

Le nombre de tués est supérieur à celui de 2011 (+ 2 tués), mais reste inférieur aux années antérieures.

L'indice de gravité des accidents (nombre de tués pour 100 accidents corporels) est très élevé dans le Gers : 15,5 par rapport à 10,3 pour la Région Midi-Pyrénées et 6,0 pour la France.

Evolution 2011/2012	Accidents corporels	Tués	Blessés
Département	- 20,1%	2,0%	-13,6%
Région	- 13,8%	- 24,6%	- 9,7%
National	- 6,9%	- 8,0%	- 6,9%

En 2012, le mois de juillet a été très accidentogène ainsi que, dans une moindre mesure, les mois de janvier et mai.

Les mois les plus meurtriers sont avril et mai. Ces deux mois représentent le tiers des décès de l'année.

Les accidents mortels 2012 se répartissent géographiquement sur l'ensemble du département. Seul l'extrême ouest du département n'a pas été impacté, tout comme en 2011.

En 2012, plus de la moitié des accidents a eu lieu sur les routes départementales (3550 km) et un peu moins d'un quart sur les routes nationales (250 km). La répartition des accidents est à peu près similaire à celle de 2011.

A noter pour 2012, un seul accident mortel sur le réseau communal. On constate, comme pour les années précédentes, que les accidents sur le réseau communal sont moins graves (16% des accidents, 4% des tués).

A noter en 2012, une forte proportion d'accidents mortels (plus d'un accident mortel sur trois) avec conducteur ayant un taux d'alcoolémie supérieur au taux légal.

Dans deux accidents, le conducteur était sous emprise simultanée d'alcool et de stupéfiants.



La population masculine est surreprésentée. En 2012, les deux tiers des tués étaient des hommes et leur responsabilité, ces dernières années, est constatée en moyenne dans 3 accidents mortels sur 4.

A noter, une forte proportion de seniors de 65 ans et plus parmi les tués. Malgré une baisse depuis plusieurs années, les seniors représentent en 2012 un quart des tués.

A souligner aussi la faible proportion de jeunes de 18-24 ans parmi les tués en 2011 et 2012. Au niveau national, cette tranche d'âge représente 21 % des décès sur la route.

En 2012, on déplore 10 accidents mortels sur 22 (soit près

d'un accident mortel sur deux) contre obstacles fixes, dont 6 contre des arbres et 3 contre des murets ou piliers.

LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

La prévention s'oriente autour des axes prioritaires de lutte contre l'insécurité routière que sont l'alcool, les jeunes, les deux roues motorisés et la vitesse.

Action de prévention "piétons seniors"

Le Gers fait partie des départements les plus âgés de France (en 2007, il était classé en 4ème position) ; il y a en moyenne 2 piétons seniors tués par an dans le Gers, généralement en agglomération.

Il a donc été convenu de mettre en place une action de prévention pour les piétons intitulée "**piétons seniors, circulez malin!**".

Elle a été menée en partenariat avec l'action sociale de Malakoff Médéric, des institutions de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO, l'AGSR (Association Gersoise de SR), la Prévention Routière et la DDT.

La demi journée comprend une partie théorique avec la projection d'un film de 15 mn, des données sur l'accidentalité des seniors, l'analyse des situations à risques, suivis d'un débat et une partie pratique avec déplacement en ville par groupe pour mise en situation

70 personnes ont participé sur les 6 séances organisées.

Cette action sera mise en place en 2013 dans les agglomérations les plus importantes du Gers.

Forum régional Sécurité Routière

Le forum d'initiatives régionales en matière de sécurité routière est organisé tous les ans depuis 4 ans par la DREAL, la CARSAT et les coordinations départementales de sécurité routière.

Le Gers a accueilli cette année cette manifestation sur le thème :

"les jeunes et la SR"
le 15 novembre 2012,

Environ 230 personnes (dont 60 du Gers) ont participé à ce forum, salle Dubarry à Gimont. L'ouverture de la journée a été faite par le préfet, le maire de Gimont puis le représentant de la CARSAT. La DREAL a présenté l'accidentologie régionale des jeunes de 15 à 24 ans. Puis l'anthropologue David Mourgue est intervenu sur le thème "les jeunes, les conduites à risques et les usages de substances psycho-actives".

Ensuite chacune des coordinations de Midi-Pyrénées a présenté un exemple d'action de prévention réalisé dans son département.



Forum d'Initiatives régionales à Gimont

Enfin, l'anthropologue a clôturé la journée sur "comment communiquer avec les jeunes sur le thème de la SR".

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

Le plan départemental d'Actions de Sécurité Routière est un programme d'actions de prévention et d'informations, visant à améliorer les comportements des usagers de la route ou des futurs usagers de la route, pour la sécurité de tous.

Les bénéficiaires se répartissent depuis les maternelles jusqu'aux séniors.

Tout en poursuivant l'effort porté à la sensibilisation des **jeunes** aux dangers routiers, des actions de préventions innovantes ont été mise en œuvre en direction des **piétons seniors**.

Bilan 2012 :

Les principaux acteurs des actions de prévention sont les **associations** partenaires de la sécurité routière. Leurs actions visent **les jeunes, les seniors, les 2RM, l'alcool et les stupéfiants**.

Autres partenaires : les mutuelles, les établissements scolaires, les communes, sans oublier les actions de l'Etat (communication, achat de matériels, concours de des-sins...)

Chiffres clés

- 75 000 € de subvention
- 300 actions de prévention
- 15 000 usagers de la route sensibilisés

PRÉVENIR LES RISQUES - PRÉPARER ET GÉRER LES CRISES

Objectif : anticiper et prévenir les événements graves pour mieux protéger la population, apporter la meilleure réponse possible aux différentes situations de crise.

L'intervention des services de la Préfecture

Préparation et Gestion de crise :

Exercices de sécurité civile et entraînements

- début juin 2012 : test de réactivité sur les Plans particuliers de mise en sûreté dans les établissements scolaires, sous l'égide du SDEN
- 22 juin 2012 : activation du plan communal de sauvegarde de 7 communes
- 9 octobre 2012 : activation inopinée du COD
- 23 novembre 2012 : validation du Plan d'intervention des urgences sur les routes à chaussées séparées (PIURCS) dans le cadre de l'ouverture de la 2X2 voies de Marsan
- 14 décembre 2012 : exercice Inondation dans la ville d'Auch avec évacuation d'un quartier et hébergement de victimes

Planification

- approbation du plan départemental de distribution des comprimés d'iode (août 2012)
- validation du plan départemental NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique) (octobre 2012)
- finalisation du plan ORSEC départemental
- finalisation du PPI barrage de la Gimone

Sensibilisation aux Plans Communaux de Sauvegarde :

108 communes concernées dans un premier temps
83 PCS obligatoires au 32/12/12 soit un taux de réalisation de 76 % - L'action sera prolongée en 2013 avec une sensibilisation élargie aux communes non soumises.

Missions administratives :

- procédures catastrophes naturelles :
 - Inondations de juillet 2012 : 4 dossiers avis favorables sur 4
 - Sécheresse 2011 : 140 dossiers déposés, 119 avis favorables, 21 dossiers en instruction
 - Sécheresse 2012 : 50 dossiers déposés à ce jour
- déminages : 26 demandes d'interventions
- 5 alertes Météo aux maires (2 en février pour le froid - 3 en juillet et août pour la canicule)

Perspectives 2013 :

- maintien de l'effort porté sur le déploiement des Plans communaux de sauvegarde
- actualisation et mise à jour des plans de secours : conclusion ORSEC départemental et PPI Gimone, refonte PSS aéroport Auch, etc.
- système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) : modernisation des 8 sirènes (6 du réseau national d'alerte + 2 sirènes communales) au cours du premier semestre 2013
- mise en œuvre d'au moins 2 exercices de sécurité civile dont un exercice PPI

Les établissements recevant du public :

Rappel : Les indicateurs de résultats en matière d'ERP portent sur :

*1 - Le respect du programme annuel des visites périodiques et notamment celles concernant les ERP de 1ère

catégorie (capacité supérieure à 1500 personnes)

*2 - La durée moyenne des avis défavorables au 31 décembre de l'année écoulée.

Nombre d'établissements à visiter au titre des visites périodiques : 93 dont 3 de première catégorie :

- **Indicateur 1 :**

- 100 % des visites effectuées (objectif national et local 95%)
 - Nombre d'avis défavorables levés : 19
 - Nombre d'avis défavorables émis : 24
 - Nombre d'avis défavorables en stock au 31 décembre 2012 : 27
(fin 2011 : 24 ; fin 2010 : 26 ; fin 2009 : 31 ; fin 2008 : 31 ; fin 2007 : 38)

- **Indicateur 2 :** durée moyenne des avis défavorables au 31/12 de l'année : 377j. (810 en 2011)

Le nombre de levées d'avis défavorables a légèrement diminué et s'explique du fait que, malgré un suivi particulièrement soutenu et une action parfois rapide sur une courte période (soit une moyenne de 2 dossiers réglés par mois), certains établissements doivent procéder à des restructurations ou des aménagements lourds qui exigent des moyens financiers difficiles à mobiliser, et la mise en place d'échéanciers.

Autre facteur aggravant : la mise aux normes accessibilité dont l'échéance est prévue au 1er janvier 2015. Cette obligation interfère aussi dans l'application de la réglementation incendie et explique, en partie, le constat précédent.

L'avis défavorable est, le plus souvent, motivé par l'absence de vérification périodique des équipements techniques (électricité, chauffage, alarme, blocs de secours...). Il

concerne surtout les établissements de "loisirs" municipaux.

Les grands rassemblements :

Bon déroulement des manifestations importantes, notamment en période estivale : Bandas de Condom, Tempo Latino, Country Music, Jazz in Marciac. La feria de Vic-Fezensac, quant à elle, a été préparée dans les mêmes conditions que précédemment avec la mise en place de dispositifs lourds de sécurité, tant publique que civile, malgré une forte baisse de sa fréquentation (12 000 personnes, 40 000 les dernières années), du fait de la décision du maire de redonner un caractère plus maîtrisé à cette fête traditionnelle.



De plus, on constate dans le Gers un accroissement des manifestations de moyenne importance (1 000 à 10 000 personnes), qui nécessitent également un suivi et une coordination accrue des acteurs de la sécurité tant civile que publique, et donc une charge de travail significative.

Objectifs pour 2013

E.R.P

- Réaliser, conformément aux directives nationales :
 - 100 % des visites périodiques concernant les ERP de 1ère catégorie
 - et au moins 95 % des visites relatives aux établissements de la 2ème à la 5ème catégorie comportant des locaux d'hébergement

- Diminuer la durée moyenne des avis défavorables au 31 décembre, exprimée en jours ou maintenir, autant que faire se peut, le niveau atteint en 2012.
- Assurer un suivi attentif du dispositif de mise aux normes des petits hôtels, en liaison, le cas échéant, avec des organisations professionnelles, compte tenu des nouvelles dispositions réglementaires à mettre en œuvre au 1er janvier 2012.
- Mettre en œuvre, après recensement, le contrôle des résidences de tourisme, assimilées depuis un arrêté d'octobre 2012, aux hôtels et donc soumises à visite des commissions de sécurité.

Grands rassemblements :

- Veiller à la bonne préparation des grandes manifestations gersoises et plus particulièrement de celles susceptibles de générer des problèmes de santé publique, d'ordre public et d'organisation des secours générés par un afflux de festivaliers en constante augmentation dans certains sites.

L'intervention du SDIS du Gers

Pour le SDIS du Gers, l'année 2012 s'avère marquée au titre opérationnel par une légère hausse de son activité (1,53 %) et un fort engagement de ses moyens dans le cadre des renforts extérieurs.

Dans le cadre fonctionnel, outre la poursuite du nécessaire renouvellement de ses matériels, de l'amélioration des Equipements de Protections Individuelles (*vestes, textiles sur pantalons...*) et des rénovations bâtementaires, l'établissement a révisé son organisation territoriale, ainsi que son Règlement Intérieur et mis en place en parallèle la refonte de la filière des Sapeurs Pompiers Professionnels.

En outre, depuis fin décembre son site internet est en place (www.sdis32.fr)

Chiffres clés

Au 31 décembre 2012, le SDIS du Gers est composé de :

- 1 207 sapeurs-pompiers volontaires (*hors PRO-VO*) soit 95 % des effectifs SP
- 64 sapeurs-pompiers professionnels (*tous PRO-VO*) soit 5 % des effectifs SP
- 54 personnels administratifs et techniques

De plus, il est constitué de :

- une Direction organisée en cinq pôles (*trois fonctionnels et deux opérationnels*)
- 1 Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) et un Centre Opérationnel (CODIS), une plate-forme commune avec le SAMU et l'ADUM/ARMEL (15 / 18 / 112); basés à la Direction Départementale - chemin de Caillaouère à Auch
- 3 secteurs : Centre-Est (*siège au CIP Auch*), Sud-Ouest (*siège au CIP Mirande*) et Nord (*siège au CIP Condom*)
- 7 compagnies : Armagnac, Astarac, Bas-Armagnac-Adour, Gascogne, Lomagne, Save-Gimone et Ténarèze.
- et un maillage de 43 unités opérationnelles

Chiffres clés

Au titre de l'année 2012, les sapeurs-pompier gersois ont effectué :

- 10 768 interventions soit une légère augmentation de 1,53 % par rapport à 2011. En 7 ans, la hausse est toutefois de 85,88 %. (5 793 interventions en 2006).

Le SDIS dispose de 336 véhicules de secours et de lutte contre l'incendie dont :

- 12 VSR (véhicules de secours routiers)
- 52 VSAB - VSAV (ambulances)
- 36 FPT - CCR (engins incendie semi-ruraux et urbains)
- 44 VTU (véhicules tous usages)
- 16 CCF (camions citerne feux de forêts)
- 6 Echelles et BEA (bras élévateurs articulés)
- + moyens spécialisés (dépollution, plongeurs, risques chimiques, Poste Médical Avancé).

Les données financières du SDIS

Budget	2010	2011	2012
Fonctionnement	13 448 331,00 €	14 615 595,92 €	14 626 784,64 €
Investissement	7 653 371,64 €	5 239 977,79 €	5 222 675,30 €
Total	21 101 702,64 €	19 855 573,71 €	19 849 459,94 €

dont recettes de l'Etat

	2010	2011	2012
F.C.T.V.A	694 895,00 € (102, 78 % attribué/demandé)	698 399,00 € (101,22 % attribué/demandé)	413 195,00 € (100 % attribué/demandé)
F.A.I	74 022,39 € (13,39 % attribué/demandé)	14 792,90 € (5,38 % attribué/demandé)	33 779,50 € (4 % attribué/demandé)

	2010	2011	2012
Vacations versées	2 013 800,66 €	2 265 926,40 €	2 359 690,63 €

Coût global de l'habillement 2012 : 195 206,05 € (vestes textiles, sur pantalons, gants, rangers...)

Investissement moyen / 5 ans pour :

- matériel roulant : 1 415 127,00 €
- bâtiminaire : 1 266 383,25 €
- informatique et moyens de communication : 595 379 €

Soit un total de : **3 273 889,25 €** en moyenne par an/5ans.

Développement du volontariat

Au total, 98 employeurs (privés et publics) ont déjà signé une convention pour faciliter la participation de leurs employés aux activités sapeur-pompier (*formations et/ou interventions*). En 2012 ce sont 28 nouvelles conventions qui ont ainsi été signées (*42 en 2011 et 29 en 2010*).

Travaux réalisés

- Construction du nouveau CIS Seissan (inauguration prévue en avril 2013) Etude pour la construction du CIS VIC-FEZENSAC et réalisation dans ce cadre d'un **plateau technique départemental**.
- Réalisation des maintenances réglementaires.
- Travaux d'entretien courant de menuiserie, d'éclairage, de peinture, de plâtrerie, de modification de façade, de couverture, création de vestiaires.

Dossiers majeurs 2012

- Prise en compte de la 1ère tranche de l'allocation vétéran au profit des anciens sapeurs-pompiers.
- Mise en œuvre de la refonte de la filière des SPP (catégories C et B).
- Avancée du dossier SAP : des premiers fonds 163 296 € débloqués le 21 janvier 2013 sur 582 308 € par le Centre Hospitalier d'Auch.
- Antarès. En 2012, le SDIS s'est acquitté intégralement de ces abonnements.



GARANTIR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR, LA SECURITE SANITAIRE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET LA PROTECTION ET LA SECURITE DU CADRE DE VIE

L'action du service de la protection des consommateurs s'articule autour de trois axes :

- **la sécurité alimentaire des produits d'origine animale ou non animale et la qualité de l'information portée à la connaissance des consommateurs**
 - l'hygiène des produits et des locaux ;
 - les plans de surveillance et de contrôles : pesticides dans les fruits et légumes, qualité bactériologique des aliments, vitamines à risque dans les compléments alimentaires, aflatoxine dans le lait ;
 - la qualité de l'information du consommateur et les méthodes de commercialisation : qualités et propriétés des produits, étiquetage, information sur internet, conformité des signes de qualités annoncés, contrôles des ventes de fruits et légumes en circuit court.
- **la sécurité des produits industriels et des prestations de service**
 - s'assurer de la conformité des produits importés ou introduits sur le territoire : jouets, produits cosmétiques, ustensiles de cuisine,...
 - s'assurer de la sécurité des prestations et de la qualification des personnels (cabines de bronzage, salons de coiffure,...).
- **la protection économique des consommateurs**
 - réponse aux plaintes diverses émanant des consommateurs ;
 - contrôle du respect des réglementations en vigueur (soldes, démarchage, disponibilités des produits, affichage des prix des carburants, clauses abusives,...).

La sécurité alimentaire et l'information du consommateur

▪ Contrôles en cours de transport

Une action a été menée très régulièrement (environ 1 fois par semaine) sur ce thème afin de s'assurer qu'il n'y a pas de rupture de la chaîne du froid lors du transport de marchandises.

▪ Contrôles lors des festivals (Barcelonne, Condom, Vic Fezensac, Marciac, Mirande...)

Pilotées pour l'essentiel par le Parquet, ces actions permettent de réaliser un suivi important des conditions de commercialisation des denrées alimentaires lors de festivals à forte notoriété, drainant une clientèle potentielle importante. Ces interventions sont réalisées conjointement avec l'ensemble des services de contrôles départementaux.

Les manquements relevés ne présentaient pas de danger pour la clientèle.

▪ Suivi des commerces de remise directe au consommateur en dehors des festivals

Un suivi régulier des commerces de détail est réalisé. Les manquements constatés sont notifiés et font l'objet d'un suivi rigoureux. La restauration précaire et les professionnels travaillant des produits microbiologiquement sensibles ont été plus particulièrement ciblés.

Ce domaine est peu à peu réduit, car considéré comme non prioritaire par le niveau central qui n'y affecte pas ou peu de moyens.

▪ Plans de surveillance et de contrôles

Répondant à des obligations communautaires, des prélèvements sont réalisés afin de rechercher la contamination des aliments par listéria monocytogènes ainsi que par salmonelle (contrôles de la qualité microbiologique des aliments). Pour les fruits et légumes, les recherches portent sur les pesticides et la contamination radioactive. Le secteur de la pêche a fait également l'objet d'une surveillance (notamment sur la taille minimale des poissons présentés à la vente).

▪ Contrôles de l'information des consommateurs

Les contrôles des mentions valorisantes sur les produits ont été privilégiés (ex : France, Gers, maison, naturel, bio, ...)

Les vendeurs sur les marchés et les offres internet ont fait l'objet d'une surveillance particulière, notamment dans le domaine sensible de l'origine exacte des produits tels que les œufs ainsi que ceux de la filière gras.

Les sites internet d'entreprises locales ont été visités, s'agissant de la conformité des déclarations et allégations aux obligations spécifiques liées à l'utilisation de ce moyen de communication.

Les rayons libre-service "boulangerie/pâtisserie" des grandes surfaces alimentaires ont fait l'objet d'une attention particulière, notamment sur la liste des ingrédients mentionnés.

Le tarage des balances sur les marchés et dans les Grandes et Moyennes Surfaces a été particulièrement surveillé.

La sécurité des produits industriels et des prestations de service

- **S'assurer de la conformité des produits importés ou introduits sur le territoire**

Les contrôles ont porté prioritairement sur des secteurs sensibles, tels que les jouets ou les produits cosmétiques.

Pour les jouets, l'importance toujours croissante des importations, notamment d'Asie, justifie un niveau de contrôle élevé, portant sur la sécurité des produits ainsi que sur la qualité de l'information fournie.

Pour les cosmétiques, outre l'importation, les produits sont souvent fabriqués par des sous-traitants. Il faut s'assurer du niveau de rigueur de ces professionnels, les risques pour les utilisateurs en cas de non-conformité étant élevés et de gravité importante.

Dans le cadre des contrôles dits "de première mise sur le marché" organisés dans le département chez les professionnels commercialisant des produits "à risques", des prélèvements ont été réalisés.

Les contrôles sur les marchés ont été développés. Les principaux manquements concernent l'étiquetage textile incomplet, le défaut de mentions en langue française, l'absence du marquage CE sur certains jouets.

- **S'assurer de la sécurité des prestations et de la qualification des personnels (cabines de bronzage, salons de coiffure, ...)**

Les contrôles sont plus particulièrement ciblés sur les secteurs soumis à des obligations spécifiques.

Certains professionnels doivent disposer de qualifications professionnelles obligatoires pour exercer leur

activité (exemple : les coiffeurs).

Concernant certaines prestations telles que le bronzage en cabine, les appareils doivent faire l'objet de contrôles techniques périodiques ; des informations d'avertissement liées à l'utilisation de ces appareils doivent être portées à la connaissance des utilisateurs.

La sécurité des lave-riens automatiques a été vérifiée.



Aire de jeux

Les aires de jeux ont été à nouveau vérifiées.

La protection économique du consommateur

La multiplicité de l'offre et des supports de communication ainsi que la liberté pour le professionnel de fixer ses prix rend indispensable un niveau de contrôle élevé concernant toutes les réglementations liées à l'information du consommateur.

- **Réponse aux plaintes diverses émanant de consommateurs**

Les plaintes ou réclamations sont traitées de deux manières :

- soit une réponse directe dans le cas où il s'agit d'un litige civil ou en cas de réorientation de la demande.
- soit une mise en enquête lorsque des réglementations sont susceptibles de ne pas être respectées. Elles sont soit écrites soit déposées à la DDCSPP. Aucune plainte anonyme n'est retenue.

Le secteur de la téléphonie ne représente plus la majorité des demandes. Elles concernent tous les domaines (réparation automobile, difficultés rencontrées à l'occasion d'achats sur internet, ...)

▪ **Contrôle du respect des réglementations en vigueur**

Soldes, démarchage, disponibilité des produits, affichage des prix des carburants, clauses abusives, information des consommateurs...

Le contrôle des soldes, dont les soldes flottants, est maintenu.

Un suivi important des offres promotionnelles de la grande distribution a été réalisé, notamment sur la disponibilité des produits, l'extension jurisprudentielle de la notion de disponibilité juridique limite les obligations des professionnels.

En matière de démarchage, des abus sur des publics faibles (personnes âgées notamment) sont toujours relevés.

Plusieurs opérations concernant l'information sur les prix de carburants à la pompe ont été mises en œuvre, notamment aux alentours des grands départs en vacances. A été contrôlée la concordance entre les prix à la pompe, ceux sur le totem et ceux déclarés sur le site www.prix-carburants.gouv.fr

Sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire

Production primaire

▪ **Santé et protection animales**

- contribuer à la maîtrise des épizooties : cela concerne tous les "plans d'urgence" dont la mise en œuvre entraîne une réflexion à court terme

sur l'approvisionnement des populations (sécurité alimentaire ou problématique des approvisionnements) : fièvre aphteuse, influenza aviaire, pestes porcines, fièvre catarrhale.

- lutter contre les maladies transmissibles à l'homme (zoonoses) : Tuberculose, Brucellose, ESB, Influenza aviaire, Salmonelloses...
- s'assurer des conditions de production en élevage notamment du bien être animal et du respect des bonnes pratiques d'élevage : traçabilité en particulier.

▪ **La maîtrise des épizooties**

Un plan d'urgence a été élaboré par l'ensemble des DDCSPP de Midi-Pyrénées pour les 4 épizooties majeures : fièvre aphteuse, pestes porcines, pestes aviaires et fièvre catarrhale ovine. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire, une refonte des plans d'intervention sanitaire d'urgence a été demandée et leur intégration au dispositif ORSEC devra se faire.

Les objectifs poursuivis par la DDCSPP sont au nombre de trois :

- **informer les organismes professionnels régulièrement et animer le réseau de vétérinaires sanitaires** pour une meilleure réactivité en cas d'épizootie.
- assurer le suivi d'un plan de formation spécifique pour l'ensemble des agents de la DDCSPP.
- participer à un exercice (état-major ou sur site) annuel départemental ou régional et travailler sur la mise place d'une cartographie opérationnelle.

- **La lutte contre les maladies transmissibles à l'homme :**

La gestion des prophylaxies et de la police sanitaire lorsqu'un cas positif est détecté au cours d'une campagne de prophylaxie. Le rôle de la DDCSPP est de :

- coordonner l'action des vétérinaires sanitaires sur le terrain,
- assurer le suivi des élevages en lien avec le groupement de défense sanitaire (GDS) et l'établissement départemental de l'élevage (EDE),
- au travers des contrôles "conditionnalité PAC", vérifier que les élevages suivent la réglementation sanitaire communautaire.

La DDCSPP communique à l'occasion de toutes les assemblées générales des organismes professionnels agricoles et des réunions d'information de techniciens de la chambre d'agriculture ou de groupements de producteurs. L'accent a été mis sur la traçabilité des animaux (identification pérenne et tenue du registre sanitaire en élevage) et sur le contrôle en élevage de la pharmacie vétérinaire.

Les objectifs :

- **développer les contrôles** sur place en élevage hors conditionnalité dans un but pédagogique,
- **multiplier les occasions d'information** des professionnels, notamment auprès des techniciens d'élevage, des vétérinaires sanitaires
- **professionnaliser les contrôleurs** de la DDCSPP : titulaires bien formés.

L'année 2012 a été marquée par :

- la confirmation d'un foyer de maladie de Newcastle dans un élevage de pigeons de chair.

- l'explosion du nombre d'élevages bovins suspects de tuberculose bovine en lien épidémiologique avec des élevages infectés des Pyrénées Atlantiques et des Landes.
- la confirmation d'un foyer de tuberculose bovine dans un élevage bovin allaitant.
- la confirmation de foyers de salmonelles dans des élevages de poulets et de dindes de chair.
- le suivi de l'Influenza Aviaire dans les élevages de volailles.

Chiffres clés

- Dépistage et gestion des maladies réglementées : 1 suspicion de Leucose bovine, 1 suspicion d'Influenza aviaire faiblement pathogène, 14 suspicions de Salmonella Typhimurium ou Entéritidis en élevage de volailles (12 poulets de chair et 2 dindes de chair)
- Réseau sanitaire : constitué des 59 vétérinaires sanitaires, du GDS et du Laboratoire départemental d'analyse. 2 formations des vétérinaires habilités organisées dans le Gers (Tuberculose et mandat sanitaire) et 19 vétérinaires sanitaires du Gers ont suivi une formation au mandat sanitaire.
- Police sanitaire : 1 foyer de maladie de Newcastle, sur un élevage de pigeons de chair (2300 pigeons euthanasiés et détruits)
- 1 foyer de tuberculose bovine, dans un élevage de bovin allaitant (63 bovins abattus).
- 71 suspicions de tuberculose bovine dans des élevages de bovins en lien avec des foyers d'un autre département.

Chiffres clés

- Identification animale : 28 contrôles bovins, 6 contrôles ovins et 4 contrôles porcins, 2 procédures de mise en demeure, pas de PV.
- Protection animale en élevages : 110 contrôles, plusieurs rappels à la réglementation, aucun PV. Certaines anomalies seront sanctionnées par une diminution des primes PAC dans le cadre de la conditionnalité des aides.
- Surveillance des foires : concours, corridas (8).
- Pharmacie vétérinaire : 9 contrôles, 2 rappels à la réglementation
- Charte sanitaire volailles : 40 contrôles
- Prévention des Salmonelloses en élevages : 18 contrôles en poulets de chair, 2 contrôles en couvoirs, 8 contrôles de troupeaux de reproducteurs.
- Enquête influenza aviaire : 40 élevages contrôlés.
- Contentieux : 2 PV pour défaut de protection animale (atelier de palmipèdes gras et cheptel de bovins et d'ovins)

Masse financière : 571 360 €
(fonctionnement Santé et protection animales)

Production secondaire

▪ Sécurité sanitaire des aliments

Le service en charge de la sécurité sanitaire des aliments (SSA) de la DDCSPP a pour principal objectif d'assurer au consommateur un niveau de protection élevé en matière de sûreté alimentaire en s'appuyant sur les règles générales et spécifiques d'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale. La législation alimentaire européenne vise à réaliser la libre circulation, dans la Communauté, des denrées alimentaires en toute sécurité. Une approche intégrée est nécessaire pour garantir la sûreté alimentaire du lieu de production primaire jusqu'à la mise sur le marché et l'exportation incluse.

- S'assurer du respect des normes sanitaires à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution des denrées alimentaires d'origine animale.

Le service maintient une présence d'inspection au niveau des abattoirs de boucherie et de volaille et des entreprises et industries manipulant et transformant des denrées alimentaires d'origine animale, incluant les petits producteurs fermiers. Le service s'assure en particulier que chaque exploitant du secteur alimentaire tout au long de la chaîne veille à ce que la sûreté alimentaire ne soit pas compromise. Dans les abattoirs de boucherie, une présence permanente est assurée sur la chaîne d'abattage par la DDCSPP.

- S'assurer du respect de la réglementation sanitaire des restaurants des collectivités.
Le service inspecte régulièrement les établissements de restauration collective (écoles, centres d'accueil d'enfants, médico-social...) et s'assure de

la conformité des cuisines centrales et satellites avec les normes d'hygiène en terme de locaux, d'équipement, de fonctionnement, de gestion des denrées et de documentation.

- Gérer les alertes sanitaires
Lorsqu'un danger alimentaire (bactériologique, chimique...) est en circulation ou risque d'être disséminé dans les réseaux de commercialisation de denrées alimentaires, le service s'assure que ces denrées dangereuses soient retirées du marché et que l'information soit diffusée auprès des consommateurs, en coordination avec les autorités centrales (Mission d'urgence sanitaire).
- Suivi des dossiers d'agrément des entreprises exportatrices et émission de certificats sanitaires
Le service fournit un appui aux entreprises exportant des denrées alimentaires d'origine animale en suivant la constitution des dossiers spécifiques à chaque pays (hors Union Européenne) et en émettant des certificats sanitaires nécessaires et dans les plus bref délais.

Chiffres clés

Abattoirs de boucherie :

- 4 abattoirs de boucherie (Auch, Condom, Samatan, Gimont) étaient en fonctionnement en 2012. L'abattoir de Gimont a cessé son activité en septembre 2012.
- Production totale : 15 176 tonnes de poids carcasse abattues dans le Gers dont 8 883 tonnes de bovins (31 145 têtes) et 6 139 tonnes de porcs (73 716 têtes). Une réorganisation des circuits de la coopérative Arcadie entre Tarbes et Auch a amené la cessation des abattages de porcs sur le site d'Auch

Abattoirs de volailles :

- 23 abattoirs de volailles de 110 salles d'abattage à la ferme CE (et environ 250 tueries)
- Nombre constant d'abattoirs avec forte hétérogénéité de taille et volumes abattus.
- Le tonnage total des 5 plus gros abattoirs en 2012 était supérieur à 42 000 tonnes avec 21 millions de volailles abattues.

Inspections réalisées en Sécurité Sanitaire des Aliments :

- Au total 1133 interventions ont été réalisées en 2012 (hors remise directe) dont 246 en restauration collective.
- 25 nouveaux agréments sanitaires CE ont été délivrés à des ateliers de transformation de denrées alimentaires d'origine animale

Chiffres clés

Alertes alimentaires

Deux alertes majeures ont été gérées en 2012 :

- L'établissement "Les Fermiers du Gers" de Condom (abattoir de volailles et atelier de découpe) a mis en évidence des salmonelles sur ses produits à plusieurs reprises (juin/juillet et décembre 2012), ce qui a nécessité de bloquer 3 940 kg de découpes de poulets redirigés vers un traitement de cuisson. L'établissement a mis en place des mesures spécifiques, dont un nettoyage et une désinfection renforcés.
- Une alerte a été déclarée à Délices d'Auzan (Castelnaud d'Auzan, abattoir de canards et ateliers de transformation) en août 2012 suite à la détection de *Listeria* dans des blocs de foie gras. Une partie des produits avait été distribuée pour la restauration (METRO) et a été rappelée et détruite. L'établissement a mis en place une série de mesures collectives.
- TIAC : une intervention pour une suspicion de TIAC a été effectuée le 31 octobre 2012 à Condom (Centre de loisirs Condom la Périssière) et des prélèvements de plats témoins ont été analysés. L'origine alimentaire a été écartée.
- Certificats export : 223 certificats pour l'exportation de denrées alimentaires d'origine animale ont été signés en 2012, les deux principaux établissements demandeurs de certification étant La Comtesse Du Barry (91 certificats) et Prolainat (84 certificats).

Protection et sécurité du cadre de vie

Dans ce domaine les compétences de la DDCSPP s'exercent sur :

▪ La protection animale

Conformité aux règles des conditions d'hébergement des animaux, qu'il s'agisse d'animaux domestiques de rente (filières "alimentaires"), d'animaux de compagnie ou d'animaux d'espèces sauvages entretenus en captivité.

➤ Les ICPE (Installations Classées pour la Protection de L'Environnement)

Comptabilité des conditions d'exploitation des sites d'élevage ou de production agro-alimentaires avec le respect des enjeux définis par le code de l'environnement (eau, air, sol, voisinage...).

Dans ce cadre, des contrôles sont réalisés au titre de la protection animale et du suivi des sous-produits (code rural) ou au titre des ICPE et de la "faune sauvage captive" (code de l'environnement). De plus, des agents de la DDCSPP (dont certains spécifiquement habilités) participent à l'instruction des demandes d'autorisations diverses émanant des exploitants de ces secteurs d'activité (agrément sanitaires, autorisations de transport, certificats de capacités pour animaux domestiques ou non, autorisations d'exploiter, autorisations d'ouverture...).

➤ Les objectifs

- mettre en œuvre les programmations nationales (ICPE autorisées, véhicules de transport)
- répondre aux diverses plaintes et signalements transmis par les donneurs d'ordre (préfet, procureur...) et émanant de particuliers d'élus ou d'associations, essentiellement dans les domaines de la protection animale et de l'environnement

- amener les professionnels à améliorer la maîtrise du ramassage et/ou du traitement des effluents et sous produits
- favoriser l'aspect interministériel de l'action.

➤ **Exercice des missions**

▪ ICPE

Plus de 1000 installations pour les rubriques concernant la DDCSPP, dont près de 8% sont soumises à autorisation ou enregistrement. A titre de précision, le régime d'enregistrement (ou « autorisation simplifiée »), entré en vigueur en fin d'année 2011 pour certaines installations placées sous le contrôle de la DDCSPP, intéresse à ce jour 9 établissements (élevages de vaches laitières ou industries agroalimentaires). Au total, pour 2012, ce sont 27 inspections sur des sites « à déclaration » et 32 sur des sites « à autorisation » mais également une dizaine de dossiers présentés en CODERST* pour des arrêtés d'autorisation d'exploiter ou des arrêtés de modification des prescriptions (de 40 à plus de 100 heures à consacrer par dossier), dont certains à fort enjeux. (*Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques)

▪ Faune Sauvage Captive

L'action dans ce domaine comprend des contrôles concernant près de 90 établissements, essentiellement des élevages, mais également une douzaine d'animaleries et un grossiste de dimension nationale. Ils 18 inspections réalisées en 2012 ont particulièrement porté sur des élevages de gibiers pour lesquels il était important de pouvoir établir une mise à jour des conditions de fonctionnement, notamment vis-à-vis des dernières évolu-

tions réglementaires.

Il s'agit aussi d'instruire les demandes liées à la détention d'animaux d'espèces non domestiques par des particuliers ou des professionnels. Dans ce cadre 17 autorisations diverses ont été délivrées en 2012.

La CODENAPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) a été convoquée par deux fois en 2012 dans sa formation "faune sauvage captive".

▪ Sous-produits (déchets d'origine animale impropres à la consommation humaine)

Un site agréé en tant qu'intermédiaire est inspecté au moins une fois par an. Par ailleurs, les inspections annuelles des 16 abattoirs ICPE autorisés sont l'occasion d'effectuer un bilan sur la gestion des sous-produits. Par ailleurs, les installations de méthanisation (production de biogaz) ou de compostage incorporant des sous-produits d'origine animale sont tenues, outre les contraintes environnementales, d'obtenir un agrément sanitaire avant leur mise en service (obligation communautaire). Au sein de la DDCSPP32, le service PSCV est chargé d'instruire les demandes entrant dans ce cadre. Il s'agit d'une activité émergente et dont la croissance devrait être exponentielle si l'on se fie aux multiples projets annoncés pour le département du Gers. Toutefois, la qualité des dossiers fournis par les exploitants reste à améliorer. A ce titre, celui de "Biogaz du Grand Auch", déposé par la société "Auch Energies Vertes" fin 2012, est en cours d'instruction.

- **Protection animale**
En sus des élevages industriels, élevages traditionnels et des contrôles "conditionnalité", suivis par le service SSCA, environ 60 des inspections programmées ou faisant suite à des plaintes ont été diligentées par le service dans le domaine des carnivores et des équidés.



LE CONTRÔLE SANITAIRE DE L'ARS

Soins psychiatriques et professions de santé

L'Agence Régionale de Santé réalise pour le préfet les prestations nécessaires à l'exercice de ses compétences, en particulier dans le champ des soins psychiatriques sans consentement. Les modalités de coopération entre le préfet et le directeur général de l'ARS sont déterminées par le protocole départemental du 14 janvier 2011 et son avenant n° 1 applicable au 14 juin 2011.

▪ Soins psychiatriques sans consentement

La loi du 5 juillet 2011 a réformé les modalités de prise en charge des patients faisant l'objet de soins psychiatriques et a introduit un contrôle judiciaire systématique par le Juge des Libertés et de la Détention pour les personnes hospitalisées sans leur consentement, en hospitalisation complète, plus de 15 jours consécutifs après une admission ou une réadmission en soins psychiatriques, ou plus de 6 mois consécutifs.

On distingue :

- les soins psychiatriques à la demande d'un tiers ou pour "péril imminent" (SPDT ou SPPI).
- les soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat (SPDRE).

Chiffres clés

- Nombre de mesures prises : **44**
(patients SPDRE)
- Nombre de programmes de soins établis (le programme de soins est un document établi par le médecin psychiatre définissant les modalités de prise en charge d'un patient à l'extérieur de l'établissement. Il remplace les sorties d'essai) : **137**
- Nombre de levées de mesures : **51**
- Nombre de saisines au Juge des libertés et de la détention : **52**

Les professions de santé

Ce domaine est de la compétence stricte du directeur général de l'ARS. Par exception certaines procédures sont conduites avec le préfet :

- **Permanence des soins ambulatoires (médecins libéraux) :**

Dès que la délégation territoriale est informée par le Conseil de l'Ordre des Médecins d'une carence dans la permanence des soins, elle prépare une réquisition. 12 arrêtés préfectoraux de réquisition de médecin ont été pris en 2012.

- **CODAMUPS-TS :**

Instance modifiée par le décret du 13 juillet 2010, elle est notamment désormais co-présidée par le directeur général de l'ARS et le Préfet de département. La nouvelle instance a été installée le 13 avril 2011 et a consti-

tué son sous-comité médical et son sous-comité des transports sanitaires.

Le CODAMUPS-TS s'est réuni une fois le 20 juin 2012 afin de se prononcer sur le dispositif de réorganisation de la permanence des soins ambulatoires.

Le sous-comité médical s'est réuni le 13 juin 2012 pour étudier le nouveau dispositif de la permanence des soins ambulatoires.

Le sous-comité des transports sanitaires s'est réuni le 4 décembre 2012 et avait pour ordre du jour le bilan d'activité 2011 de la garde ambulancière, le bilan des transferts d'autorisation de véhicules de transports sanitaires, et la présentation du décret du 29 août 2012 relatif à l'agrément nécessaire au transport sanitaire terrestre et à l'autorisation de mise en service de véhicules de transports sanitaires.

- **Maisons de santé pluridisciplinaires**

La circulaire du 27 juillet 2010 a lancé un plan d'équipement en maisons de santé en milieu rural et élaboré à cet effet un cahier des charges. L'ARS Midi-Pyrénées assure l'examen concerté des dossiers de demande de financement des projets de MSP comprenant à la fois un volet investissement porté par une collectivité territoriale et un volet projet de santé porté par les professionnels de santé. Dans ce cadre, 4 projets de MSP ont pu être labellisés en 2011 (Nogaro, Vic-Fezensac, Marciac, Mauvezin).

En 2012, c'est le projet de MSP de Fleurance qui a été labellisé lors du comité régional de sélection des projets du 22 juin 2012.

La délégation territoriale du Gers assure le suivi de l'évolution de l'ensemble de ces projets.

Plans de secours et alertes sanitaires

L'Agence Régionale de Santé réalise pour le préfet du Gers, dans les conditions prévues aux articles L.1435-1 et L. 1435-7 du code de la santé publique, les prestations nécessaires à l'exercice de ses compétences, dans les domaines de la veille et de la sécurité sanitaire.

Les modalités de coopération entre le préfet du Gers et le directeur général de l'ARS Midi-Pyrénées sont déterminées par le protocole départemental du 14 janvier 2011 et son avenant n° 1 applicable au 14 juin 2011.

▪ Signaux et alertes sanitaires

L'ARS Midi-Pyrénées reçoit et traite les signaux et alertes sanitaires par le point focal régional unique de réception des alertes sanitaires à Toulouse, ARS31-alerte@ars.sante.fr et numéro unique 0 820 226 101.

Au cours du 1er semestre 2012, 933 signaux ont été traités contre 598 au 2ème semestre 2011. C'est en février et mars que le nombre de sollicitations a été le plus élevé.

78 signaux ont concerné le département du Gers.

▪ Mise à jour des plans

➤ Plan iode

La circulaire interministérielle du 11 juillet 2011 fixe les nouvelles modalités de distribution des comprimés d'iode. La délégation territoriale a procédé avec la préfecture du Gers à la mise à jour du plan iode de 2004. Les nouvelles modalités de mise à disposition des comprimés à la population en cas d'urgence s'appuieront sur les

mairies et non plus sur les établissements de santé. Il s'agira pour les communes concernées d'organiser un point de distribution, les stocks de comprimés restant entreposés désormais chez le grossiste-répartiteur pharmaceutique de référence.

Le plan iode a été approuvé par arrêté préfectoral du 14 août 2012.

➤ Plan Blanc Elargi

Défini par le code de la santé publique (art. L.3131-8), le plan blanc élargi est un volet sanitaire du plan Orsec dont l'objectif est d'apporter une réponse aux situations d'urgence sanitaire exceptionnelle : c'est un outil opérationnel de coordination départementale pour la prise en charge de nombreuses victimes ou patients.

Le plan blanc élargi est préparé par l'ARS, arrêté par le préfet de département après avis du CODA-MUPS-TS et révisé chaque année.

L'ARS Midi-Pyrénées a inscrit dans son programme de travail l'élaboration du plan blanc élargi pour les départements dépourvus et la mise à jour de ceux existants sur la base d'une trame régionale identique pour tous les départements de la Région.

La délégation territoriale a recueilli au cours de l'année 2012 l'ensemble des éléments constituant les annexes opérationnelles de ce plan :

- identification des risques pouvant impacter les établissements de santé et médico-sociaux,
- recensement de l'ensemble des moyens mobilisables pour faire face à une situation grave

(établissements de santé, plateaux techniques, professionnels de santé, transports sanitaires...)

Une enquête spécifique a été adressée aux établissements sanitaires afin de recenser de manière exhaustive tous les moyens disponibles (techniques, matériels, humains). Cette enquête fait l'objet actuellement d'une synthèse à la suite de laquelle le plan blanc élargi sera finalisé; sa validation définitive interviendra au cours de l'année 2013.

- Exercices de sécurité civile :
 - **Exercice du 22 juin 2012** : La préfecture avait prévu d'organiser en 2012 plusieurs exercices cadre dont l'un relatif à une tempête. S'agissant d'un exercice cadre, la DT 32 ne s'est pas déplacée sur le terrain mais a été consultée en amont afin d'apporter des éléments de réponse concernant les événements du scénario (maison de retraite, eau potable, accident bus allemand et espagnol).
 - **Exercice inopiné du 9 octobre 2012** : il s'agissait ici de tester l'activation inopinée du COD. Le cadre d'astreinte de la DT32 appelé à 19h15 s'est rendu au COD dans le quart d'heure qui a suivi.
 - **Exercice inondation du 18 décembre 2012** : La DT 32 a participé aux deux comités de pilotages de préparation de l'exercice des 26 septembre et 22 novembre 2012. Lors du déclenchement de l'exercice, la DT 32 a été mis en alerte sans déplacement au COD. Au cours de l'exercice, la DT 32 a apporté sa contribution sur le versant eau potable.

- **Tour de France 2012** : La DT 32 a participé au COD mis en place le lundi 16 juillet 2012 à l'occasion du passage du Tour de France dans le département du Gers.

Santé environnement

En application du protocole Préfet-ARS du 14 janvier 2011, la délégation territoriale de l'ARS du Gers agit sous l'autorité du préfet dans les domaines du contrôle sanitaire des eaux, de l'habitat et émet des avis sanitaires sur les projets à enjeux sanitaires (ICPE, bruit, ...)

▪ Eaux destinées à la consommation humaine et eaux de loisirs (EDCH)

Une mise en conformité des captages d'eau potable a conduit les différents acteurs, collectivités, Conseil Général, Agence de l'Eau Adour Garonne, à mettre en œuvre un schéma départemental d'alimentation en eau potable rationalisant la production d'eau potable. L'état d'avancement des projets est suivi par un comité de pilotage Etat/Conseil Général du Gers.

Les programmes de contrôles ont été entièrement réalisés (eaux potables, piscines et baignades). Les baignades ont fait l'objet de diagnostics de vulnérabilité (profils de baignade), en application de la directive européenne qui ont été achevés début 2012. Les exploitants des piscines privées à usage public ont reçu une demi-journée d'information/formation.

▪ Lutte contre l'habitat indigne

Après un repérage de situations à risques sur 5 communes du département réalisé en 2009, le nombre d'AP pris en 2012 est en légère baisse par rapport à l'année précédente. A noter la prise d'un arrêté de

main levée pour un habitat insalubre de 2011.

▪ **Environnement extérieur**

L'ARS a émis les avis sanitaires relatifs aux ICPE, à la demande de l'autorité environnementale (disposition entrée en vigueur début 2011) et aux projets de construction (art. R111.2 du code de l'urbanisme).

Depuis juillet 2012, l'ARS a émis des avis dans le cadre d'une nouvelle procédure dite "cas par cas" qui doit permettre d'apprécier la nécessité de recourir à une étude d'impact.

Chiffres clés

EDCH

- **91,7 %** des captages maintenus en eau souterraine bénéficient d'une protection réglementaire.
- **56,3%** des captages maintenus en eau superficielle bénéficient d'une protection réglementaire.
- **1412** analyses d'eau potable
- **99,6 %** conformes aux normes bactériologiques.

Eaux de Loisirs

- **73 piscines contrôlées**, 337 analyses 94% conformes aux normes bactériologiques.
- **11 baignades contrôlées**, 55 analyses **100% conformes** aux normes bactériologiques.

Chiffres clés

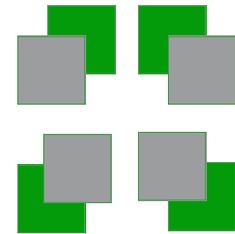
Habitat insalubre

- **3 arrêtés préfectoraux (AP)** d'habitat insalubre
- **2 AP** e locaux impropres à l'habitation
- **1 AP** de main levée d'habitat insalubre
- **2 APMD** d'exécution de travaux de sortie d'insalubrité

Environnement extérieur

- **9 avis ICPE** au titre de l'autorité environnementale
- **15 avis "cas par cas"**
- **63 avis** (dont 24 PLU et cartes communales) au titre du code de l'urbanisme, **droit du sol**

Veiller au respect des lois et des libertés publiques



Les missions réglementaires confiées au préfet sont principalement assurées au sein de la direction des libertés publiques et des collectivités locales et des sous-préfectures.

Elles recouvrent :

- l'organisation et la transparence de la vie démocratique ;
- les relations avec les collectivités locales ;
- la délivrance des titres d'identité ;
- l'application des règles d'entrée et de séjour des étrangers ;
- la circulation et la sécurité routière ;
- les procédures d'autorisations de toutes sortes ;
- les enquêtes publiques à l'initiative de l'Etat.

ORGANISATION ET TRANSPARENCE DE LA VIE DEMOCRATIQUE

En 2012, la préfecture a organisé les élections présidentielle et législatives. A cette occasion, elle a innové en mettant en œuvre, d'une part, la dématérialisation des listes électorales de toutes les communes et, d'autre part, la mise sous plis et l'envoi de la propagande aux électeurs par une société de routage spécialisée.



Saisie des résultats des élections

Outre les élections politiques nationale, la préfecture a supervisé 5 élections municipales partielles.

Elle a également organisé des élections professionnelles : élections partielles au SDIS, élections au tribunal de commerce, préparation des listes électorales pour les élections 2013 des membres de la chambres d'agriculture.

Nouveautés 2012

- La dématérialisation des listes électorales
- Le routage des plis de propagande électorale envoyés aux électeurs pour les élections politiques

RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Le préfet et ses délégués dans les arrondissements sont chargés d'exercer le contrôle de légalité sur les actes des collectivités territoriales, en application de l'article 72 de la Constitution et des lois de décentralisation de 1982, ainsi que le contrôle budgétaire.

Le contrôle est centralisé en préfecture et concentré sur les actes prioritaires définis dans le cadre d'une stratégie annuelle du contrôle de légalité.

En 2012, l'effort a porté sur l'intercommunalité, l'urbanisme, la commande publique et certains actes de la fonction publique territoriale.

Chiffres clés

- 31 635 actes transmis dont 3 887 actes budgétaires
- 94,2 % des actes prioritaires contrôlés (100 % pour les actes budgétaires)
- 434 interventions dont 262 lettres d'observations
- 57,1 % des actes retirés ou réformés après intervention (248 actes) et 88,64 % des actes budgétaires retirés ou réformés (97 actes)
- 6 déférés et référés introduits et 6 gagnés dans la même période
- 3 saisines de la chambre régionale des comptes et 2 mises en demeure

Les actes des collectivités ou de leurs groupements peuvent être télétransmis par l'application ACTES. Cette télétransmission est également possible pour les documents budgétaires depuis le 1^{er} janvier 2012 (ACTES budgétaires) :

- 150 collectivités raccordées (129 communes, 15 EPCI et syndicats et six autres : Conseil Général, SDIS, CCAS, CIAS, CDGFPT...);
- 39,5 % des actes télétransmis (27 748 actes).

Le contrôle s'accompagne du conseil aux collectivités pour les accompagner dans la mise en œuvre des politi

ques publiques. En 2012, 59,5 % de l'activité du bureau du contrôle budgétaire (hors gestion des dotations) et 43,8 % de l'activité du bureau du contrôle de légalité (hors intercommunalité) ont été consacrées aux actions de conseils.

En matière d'intercommunalité, l'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale, adopté le 23 septembre 2011. Il a permis de réduire à 17 le nombre de communautés de communes (au lieu de 22), et à 96 celui des syndicats (au lieu de 120) :

- 4 commissions départementales de coopération intercommunale ;
- 27 communes isolées ont été rattachées à une communauté de communes ;
- 4 fusions de communautés de communes et une 5^{ème} en cours d'achèvement ;
- 24 syndicats dissous et 8 autres en cours de dissolution ;
- 40 procédures de modification des communautés de communes ou de syndicats (compétences, notamment).



Réunion des élus à Marciac

La préfecture assure, en outre, le calcul et la mise en paiement des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales (communes, établissements de coopération intercommunale et département) pour un montant total de 179 183 581,50 €. Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) a été mis en œuvre pour la 1^{ère} fois en 2012.

Chiffres clés

- 23 fonds ou dotations d'Etat suivis
- 114 554 488 € de DGF
- 15 849 490 € de FCTVA
- 48 779 604 € de dotations diverses

Le contrôle interne comptable a été développé par la mise en place de contrôles de supervision à posteriori pour les processus de paiement du FCTVA, de la DGE du département et du FPIC.

Nouveautés 2012

- mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale
- mise en œuvre de ACTES budgétaire
- mise en œuvre du FPIC
- développement du contrôle interne comptable

DELIVRANCE DES TITRES D'IDENTITE

La délivrance des cartes nationales d'identité est faite par la préfecture pour les arrondissements d'Auch et de Condom, et par la sous-préfecture de Mirande pour son arrondissement.

La délivrance des passeports se fait à partir de l'une des douze mairies équipées d'une station de biométrie. La demande est ensuite validée par la préfecture pour tout le département.

La fabrication des titres est centralisée par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Ils sont ensuite envoyés en mairie pour être remis au public. Les délais moyens de mise à disposition d'un passeport ont été de 4,26 jours (11,26 jours en moyenne nationale) et de 3,71 jours pour les CNI (7,68 jours en moyenne nationale).

La préfecture est fortement impliquée dans la lutte contre la fraude documentaire pour garantir la sécurité des titres délivrés. Sous les directives d'un "référent fraudes", elle anime un réseau et assiste les mairies dans les opérations de contrôle des documents fournis.

Chiffres clés

- 15 923 cartes nationales d'identité produites
- 5 746 passeports validés
- 3 cas de suspicion de fraude relevés

APPLICATION DES REGLES D'ENTREE ET DE SEJOUR DES ETRANGERS

L'accueil des étrangers est centralisé à la préfecture. Un pré accueil a été mis en place pour informer le public des différentes procédures, prendre des rendez-vous et remettre les titres de séjour produits. Un accueil personnalisé est ensuite assuré aux guichets. Les titres de séjour ont été délivrés, en moyenne, en 21,9 jours (37,2 jours en moyenne nationale) et l'instruction des demandes de naturalisation a été faite en 79 jours (185 jours en moyenne nationale).

Depuis mai 2012, le dispositif ACDREF 1 Biométrique, qui consiste au recueil des empreintes digitales des ressortissants étrangers en demande de titre de séjour, est opérationnel.

Chiffres clés

- 1 631 étrangers accueillis,
- 941 titres de séjour validés
- 54 demandes de naturalisation
- 54 demandes d'asile, en forte augmentation depuis 2 ans (18 en 2010, 39 en 2011)
- 26 mesures d'éloignement prononcées dont 7 réellement exécutées

CIRCULATION ET SECURITE ROUTIERE

La délivrance des certificats d'immatriculation et des permis de conduire est regroupée à la préfecture. Les délais moyens de délivrance ont été de 3,8 jours pour les permis de conduire (9,9 jours en moyenne nationale) et de 3,1 jours pour les certificats d'immatriculation (5,9 jours en moyenne nationale). En 2012, les huissiers ont été habilités pour accéder au système d'immatriculation (SIV)

L'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme des commissions médicales pour l'aptitude à la conduite. En dehors des cas de suspensions ou d'annulations des permis de conduire pour alcoolémie ou usage de stupéfiants, les visites d'aptitudes ont été confiées, depuis le 1^{er} septembre 2012, aux médecins habilités consultant en cabinet. Cette réforme a conduit à une diminution de 50 % de l'activité des commissions médicales.

Elle a également été marquée par la préparation de la réforme des permis de conduire qui sera appliquée à partir de 2013.

Chiffres clés

- 29 910 certificats d'immatriculation délivrés, soit - 6,2 % par rapport à 2011,
- 8 915 permis de conduire délivrés, soit - 5,6 % par rapport à 2011

PROCEDURES REGLEMENTAIRES ET D'AUTORISATIONS

La préfecture et les sous-préfectures assurent la mise en œuvre de réglementations diversifiées touchant à la liberté d'association, à l'exercice de professions et activités réglementées, ou à des polices particulières.

Chiffres clés

Professions réglementées :

- 25 cartes d'agents immobilier délivrées (70 % de plus qu'en 2011)
- 16 habilitations et renouvellements d'habilitations d'entreprises de pompes funèbres
- 2 récépissés de revendeurs d'objets mobiliers
- 32 agréments et renouvellement de gardes particuliers

Réglementation commerciale :

- 16 récépissés de déclaration de liquidation délivrés (11 pour cessation d'activité, 5 pour travaux)
- 2 réunions de la CDAC ayant examiné 2 dossiers de création de surfaces commerciales
- 3 dossiers de création de surfaces commerciales déposés en fin d'année

Chiffres clés

Liberté d'association :

- 236 créations d'associations
- 1 267 modifications
- 53 dissolutions
- 11 dons et legs instruits

Police de l'Air :

- 7 autorisations d'aérodrome privés
- 3 plates-formes occasionnelles autorisées
- 12 manifestations aériennes autorisées, dont 1 de grande importance
- 2 autorisations de survol pour photos
- 3 autorisations de survol de drones et spectres

Police funéraire :

- 11 autorisations de transports de corps

L'année 2012 a été marquée par le transfert du classement des hébergements touristiques à Atout France.

RESPECT DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

La préfecture assure une mission juridique et de coordination interministérielle en matière de respect du droit de l'environnement, notamment pour les installations classées au titre de la protection de l'environnement (ICPE) :

- récépissés de déclaration ;
- arrêtés d'autorisation d'exploitation ;
- arrêtés complémentaires ou de mise en demeure ;
- Instructions des plaintes et recours contentieux.

Elle est également chargée d'organiser l'ensemble des enquêtes publiques lancées par l'Etat dans le département (installations classées, loi sur l'eau, urbanisme, préalable à une déclaration d'utilité publique, parcellaire, ...).

Elle met en œuvre des réglementations particulières liées à la protection de l'environnement : agrément des VHU, transports de matières dangereuses, etc.

Elle assure le secrétariat de plusieurs commissions départementales :

- Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;
- Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (CDNPS) ;
- Commission Locale d'Information et de Surveillance pour les Installations de Stockages des déchets ménagers (CLIS) ;
- Commission départementale de désignation des commissaires enquêteurs.

L'année 2012 aura été marquée par une réforme des enquêtes publiques, des études d'impact, de l'agrément des associations de protection de l'environnement et des modalités d'habilitation des associations. Par ailleurs, le

bureau du droit de l'environnement a participé aux travaux de comités de pilotage mis en place sur des dossiers à forts enjeux locaux comme l'extension du site de la décharge de Pavie ou le projet de déménagement de la SPA à Ordan Larroque. Il s'est également engagé, aux côtés des services de la chambre d'agriculture, dans un processus de régularisation des distillateurs soumis à déclaration au titre des ICPE.

Chiffres clés

ICPE :

- 189 récépissés de déclaration
- 3 autorisations et 26 arrêtés complémentaires
- 21 mises en demeure et 29 levées de mise en demeure
- 6 enquêtes publiques

Loi sur l'eau :

- 9 autorisations, 14 autorisations temporaires et 3 arrêtés complémentaires
- 2 mises en demeure et 1 levée de mise en demeure
- 4 déclarations d'intérêt général (DIG)

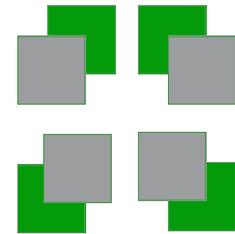
DUP :

- 2 déclarations d'utilité publique
- 9 enquêtes publiques diverses
- 4 autorisations de pénétrer dans les propriétés privées

Risques et déchets :

- 12 CODERST pour 72 dossiers, 6 arrêtés de création de comités de suivi de site et 4 réunions
- 18 récépissés transport route déchets ; 3 dérogations bruit, 6 agréments d'associations pour la protection de l'environnement

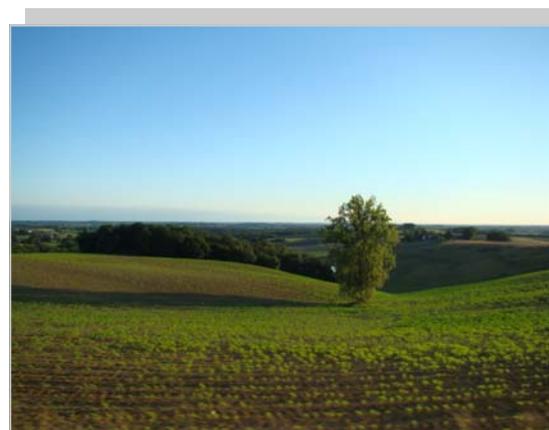
**Garantir que l'aménagement et le développement des territoires
soient cohérents et respectueux de l'environnement**



L'année 2012 a permis de conforter les politiques en faveur de l'aménagement et du développement durable des territoires, et de la mise en valeur de l'environnement et de la protection des milieux naturels.

Une grande partie des moyens humains et financiers de l'Etat a été consacrée :

- à la promotion de stratégies de développement durable grâce à la poursuite de certaines politiques dans les domaines de l'eau, de la rénovation thermique des bâtiments, de l'accessibilité,
- au soutien à l'aménagement du territoire en termes de planification dans le domaine de l'urbanisme, du développement des infrastructures routières et de l'attribution d'aides financières aux collectivités locales et aux projets issus des pôles d'excellence rurale,
- à l'entretien et à la valorisation des paysages et du patrimoine monumental,
- au renforcement de la compétitivité des territoires par le soutien à de nombreux projets locaux,
- à la poursuite de la politique de soutien à l'agriculture avec, pour objectif, le maintien des exploitations agricoles tout en respectant l'environnement, et en apportant des aides aux exploitants.



Paysage du Gers

SOUTENIR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Objectif : Accompagner les évolutions économiques et démographiques du territoire en le maîtrisant pour permettre le respect des grands équilibres, de l'environnement, des paysages, des principes du développement durable et la possibilité de maintien et de développement de l'activité agricole.

Planification, Urbanisme

La direction départementale des territoires (DDT) assiste les communes dans l'élaboration et les évolutions ultérieures de leurs documents de planification (SCOT - schéma de cohérence territoriale à l'échelle intercommunale- PLU -plan local d'urbanisme- cartes communales).

Chiffres clés

- 1 SCOT couvrant 14 communes approuvé
- 1 SCOT en cours sur le territoire du pays Val d'Adour
- 258 communes disposent d'un document d'urbanisme (45 POS ou PLU, 213 cartes communales)
- 158 procédures d'élaboration ou de révision de ces documents en cours
- 2 563 permis de construire
- 4 058 certificats d'urbanisme
- 91 permis d'aménager
- 2 129 déclarations préalables

Elle instruit des demandes d'autorisation d'occupation du sol dans les communes où cette compétence est exercée

par l'Etat, et pour le compte des communes compétentes de moins de dix mille habitants qui en font la demande. Elle intervient dans 461 communes.

Infrastructures

Inauguration de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 124 entre Auch et Aubiet

Le préfet de région, le président du conseil régional de Midi-Pyrénées et le président du conseil général du Gers ont inauguré cet aménagement le 15 décembre 2012 à 11 heures sur le site. L'ouverture à la circulation de ce tronçon est intervenue à 13 heures. Cette manifestation s'est déroulée en présence du préfet du Gers et des maires des communes d'Auch, de Lahitte, Leboulain, Marsan et Montégut.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RN 124 entre Toulouse et Auch. La déviation a été ouverte en juillet 2009. Les deux derniers tronçons restants, déviation de Gimont et Gimont-L'Isle-Jourdain, sont en cours d'étude. Leur réalisation est également inscrite au PDMI.

L'opération entre Auch et Aubiet, d'un coût total de 65,089 millions d'euros et d'une longueur de 8,4 km, a été financée au titre du XIIème contrat de plan Etat/Région (CPER) et au titre du programme de modernisation des itinéraires (PDMI) par l'Etat à hauteur de 26,36 millions d'euros, le Conseil régional de Midi-Pyrénées 21,16 millions d'euros et le Conseil général du Gers 17,56 millions d'euros.

La prise en compte des nuisances sonores et visuelles, du traitement des eaux, des enjeux environnementaux a fait l'objet d'une vigilance particulière. Plusieurs mesures ont

été prises pour supprimer, limiter ou compenser les impacts sur l'environnement. Le suivi environnemental a été réalisé : au niveau de l'entreprise qui exerce un contrôle interne imposé par le marché ; par la maîtrise d'œuvre qui contrôle le respect par l'entreprise des clauses contractuelles du marché (Service d'Ingénierie Routière de la DIR Sud-Ouest) ; par la DREAL, maître d'ouvrage, avec un contrôle extérieur exercé par un bureau d'étude privé chargé du suivi environnemental (Biotope) ; enfin, un comité de suivi environnemental a été instauré pour apprécier l'ensemble de l'opération.



Inauguration 2x2 voies RN124 Auch - Aubiet

Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) émergents

La DDT du Gers accompagne la démarche de l'appel à projet du Réseau Rural Régional pour l'émergence des SCOT ruraux pour le Pays d'Auch, le Pays Portes de Gascogne et le Pays d'Armagnac. La DDT a assisté les pays pour l'élaboration des cahiers des charges de consultation des bureaux d'études, participé aux réunions de travail qui se sont tenues. Elle intervient aussi bien en matière d'expertise que de mise à disposition des données.

La DDT a apporté des éléments de réflexion au débat en cours sur la délimitation des périmètres de SCOT.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET SOUTENIR LES TERRITOIRES

Objectif : Renforcer la compétitivité des territoires

Le FEADER axe 3 du développement territorial

L'axe 3 du FEADER finance des projets de diversification de l'économie rurale tels que les points de vente à la ferme, les maisons de santé pluridisciplinaire, les multi-services ruraux ou encore les gîtes de séjour. En 2012 dans le Gers, ce sont 23 projets qui ont bénéficié de ces financements pour une enveloppe de 877 452 € sur les fonds européens et de 1 627 443 € d'aides Etat. Les montants d'investissement de ces projets représentent plus de 6 365 317 €.

Le FEADER et les projets des Pays (AXE 4)

Les 4 pays gersois ont été retenus au titre du programme LEADER 2007-2013 ce qui permet à la totalité du territoire du Gers de bénéficier de ce fonds. Chaque territoire dispose d'une enveloppe de 1,5 à 2,2 millions d'euros pour le financement de projets. Au titre de l'année 2012, ce sont 58 projets qui ont été programmés pour le montant total de 1 683 940 € sur les fonds européens et 642 186 € d'aides Etat. Le montant total d'investissement de ces projets s'élève à 4 775 800€

Les aides au développement local

6 184 355 € de subventions d'investissement de l'Etat aux collectivités territoriales (+ 10 % de Dotation d'Equipe-ment des territoires Ruraux - DETR - par rapport à l'enveloppe DETR 2011)

Ont été programmés sur la DETR 111 dossiers. Les travaux d'aménagement de sécurité et/ou d'accessibilité

constituent la catégorie de travaux la plus subventionnée avec 71 dossiers (43,37 % de l'enveloppe). Suivent les bâtiments scolaires (32,86 %). Deux dossiers économiques financés ont fait l'objet d'un accompagnement par la DIRCIME :

- l'aménagement, par la communauté de communes de la Gascogne toulousaine, de la tranche 1 du Roulage à PUJAUDRAN - 161 982 € attribués
- l'aménagement, par la communauté de communes Arrats Gimone, de la ZA Lafourcade à GIMONT : 269 099 € attribués.

Le FEDER départemental

Deux dossiers gersois ont été programmés en 2012 sur les mesures départementales de l'axe 3 - Environnement- du programme opérationnel compétitivité régionale et emploi 2007-2013 :

- projet de réseau départemental de suivi des eaux T4 du Conseil Général : 26 369,06 € de FEDER accordés
- projet photovoltaïque de la commune de Céran : 146 550,40 € de FEDER accordés.

A noter que ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets régional photovoltaïque - phase 3.

Montant total des programmations : 172 919,46 €

Montant total des paiements effectués : 956 187,95 €.

Les pôles d'excellence rurale

Les huit PER de la seconde génération ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique par la DIRCIME, en liaison avec les sous-préfectures concernées et les DDI.

L'accent a été mis sur l'engagement comptable et juridique des crédits du fonds ministériel mutualisé (FMM) pour les 4 PER de la première vague avec un véritable "coup de feu" très important en novembre et décembre 2012, nombre de dossiers étant parvenus au dernier moment. Le détail des engagements 2012 est le suivant :

1ère VAGUE	FMM	DETR
PER Volailles	1 103 425,95 €	
PER Vignes	798 030,32 €	96 950,00€
PER Terra Mair	579 700,29 €	
PER Agrobio	344 934,43 €	
2ème VAGUE		
PER Vélopôle	37 337,71 €	
PER Viandes	247 764,56 €	
PER Santé	228 865,00 €	
PER Aéroport	0,00 €	
Total	3 290 058,26 €	96 950,00 €

Le FNADT

Nombre de bénéficiaires : 2

Communauté de communes de la Lomagne gersoise : MSP de Fleurance **100 000,00 €**, et Conseil Général du Gers : Assistance à l'élaboration du schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) du département du Gers 2^{ème} tranche- (phases 5 et 6) : **46 960,00 €**.

Montant total de l'aide FNADT allouée : **146 960 €**.

ENTREtenir ET EXPLOITER LE RESEAU ROUTIER NATIONAL

Depuis novembre 2006, la DIR Sud-Ouest a en charge la gestion du réseau routier national sur le grand Sud-Ouest, soit 950 km de routes. Elle est placée sous l'autorité du préfet de région Midi-Pyrénées, préfet de Haute-Garonne et préfet coordonnateur des itinéraires routiers.

Elle s'appuie sur 4 districts, dont le district Ouest basé à Auch.

Ce district a en charge l'entretien et l'exploitation :

- de la RN 21 du Nord de Lectoure à l'entrée de Lourdes (65) ;
- de l'itinéraire IGG soit la RN 124, RN 224 et RN 524 jusqu'à Langon (33) ;
- de la RN 542 et anciens tronçons de RN en cours de transfert au conseil général.

Les chiffres clés du district Ouest :

- 381 kilomètres de routes dont 50,7 kilomètres de 2x2 voies ;
- 78 agents ;
- 5 implantations : 4 centres d'exploitation et d'intervention (CEI) : Auch, Isle-Jourdain, Séméac (65) et Captieux (33). Un point d'appui à Cazaubon ;
- Budget 2012 : 5,05 M€.

Dans le Gers , une nouvelle section de RN 124 à 2x2 voies de 8,4 kms a été ouverte le 15 décembre 2012 entre Auch et Aubiet.

Le district Ouest a réalisé des travaux de renouvellement de couche de roulement sur chaussées pour un montant total de 2,34 M€, notamment sur :

- RN 21 - traverse de Auch, Lectoure et Villecomtal
- RN 21 - en section courante au nord et sud de Lectoure

Des opérations visant à améliorer la sécurité du réseau ont été entreprises, notamment la démarche SURE sur la RN 21 avec la réalisation d'un certain nombre de petits aménagements de sécurité.

La sécurisation du réseau est aussi passée par le traitement des obstacles latéraux sur la RN21 : poursuite du programme quinquennal de suppression d'obstacles latéraux (tête d'ouvrage, parapets de pont ...) au Nord d'Auch.

Toujours en matière de sécurité, le district Ouest a réalisé des aménagements visant à améliorer la sécurité de l'échangeur d'Endoumingue sur la rocade d'Auch.

La DIRSO a aussi le souci d'intégrer dans son activité les démarches de développement durable. Le district Ouest a mené en 2012 les actions suivantes :

- Protection des abeilles (expérimentation) : suivi des plantations de haies mellifères ;
- Actions visant à protéger les chiroptères sous les ouvrages d'art ;
- Actions visant à limiter l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- Expérimentation de pratiques en matière de fauchage (fauchage retardé ...).

La surveillance du réseau

Le personnel du district Ouest a assuré tout au long de l'année la surveillance du réseau par des patrouilles bi-hebdomadaires et les interventions d'urgence sur accident, au total 532 interventions dans l'année.

Pendant la période dite "de viabilité hivernale » du 16 novembre 2012 au 4 mars 2013, le district Ouest double les personnels en astreinte afin d'être en mesure d'activer les 9 camions de déneigement et de salage (dont 6 dans le Gers) prêts en permanence.

PROMOUVOIR LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif : Répondre aux attentes de la société en renforçant les actions de l'Etat dans la mise en œuvre de la stratégie du développement durable.

Actions en faveur de la qualité de l'eau

Actions en faveur de protection de la ressource en eau et milieux aquatiques



La mission inter-services de l'eau (MISE) a évolué en MISEN (mission inter-services de l'eau et de la nature), en intégrant désormais des objectifs de préservation de la biodiversité dans le département.

Afin de répondre aux objectifs d'atteinte d'une bonne qualité de l'eau, de nombreuses actions ont été engagées en 2012 sur la gestion quantitative de la ressource (révision des plans de gestion des étia- ges, et des arrêtés cadre de gestion de crise) et sur la qualité de l'eau (nouvelle délimitation de la zone vulnérable aux nitrates).

Chiffres clés

- 13 000 km de cours d'eau
- 3 000 plans d'eau
- 511 dossiers instruits au titres de la police de l'eau

La campagne d'irrigation 2012 a été marquée par des difficultés sur la ressource sur le bassin de l'Adour, un

mois d'août caniculaire, et des déstockages records sur le Système Neste, conduisant le préfet à prendre des mesures de restrictions généralisées inédites.

Mise en œuvre progressive à l'échelle départementale, de plans de préventions des risques naturels inondation et retrait-gonflement-argiles

Le risque inondation est de loin le plus important du département, en terme d'occurrence et de vulnérabilité. Or, la majorité des plans de prévention des risques inondation (PPRI) en vigueur ne couvre que la surface inondée par la rivière principale. C'est pourquoi les services de l'Etat ont engagé la réalisation de PPRI de bassin sur l'ensemble du territoire départemental. En 2012, une étude des aléas a été réalisée sur les 38 communes du bassin de la Save, ainsi que sur les 87 communes qui couvre le bassin de la Gimone et de l'Arratz.

Coté risque Retrait-gonflement-argiles, un projet de règlement unique et uniformisé à l'échelle du département a été rédigé en 2012 et sera applicable en 2013.

Chiffres clés

- 14 PPRI communaux
- 186 PPR-RGA communaux
- 14 ouvrages classés au titre de la sécurité
- 133 ouvrages en procédure de classement au titre de la sécurité

Actions en faveur de la lutte contre le bruit

Un nouveau classement sonore tenant compte de l'évolution du trafic routier sur le département a été établi après consultation de communes concernées et avis favorable du comité départemental de suivi de l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement.

Dans la continuité de l'action engagée en 2011, l'inventaire des locaux concernés a été réalisé ainsi que leur diagnostic détaillé. Au final, ce sont 150 logements qui devraient être traités.

Une première tranche de 50 logements a fait l'objet fin 2012 d'un engagement de subvention pour des travaux d'isolation acoustique. Les travaux subventionnés à 80% en moyenne par l'ADEME s'élèveront à 200 000 €.

Chiffres clés

- 200 km de voies concernés par le classement sonore, soit 66 communes
- 150 supers points noirs bruit identifiés et diagnostiqués
- 50 logements ayant fait l'objet d'une subvention pour 200 000€ de travaux

Masses financières

- 160 000€ pour le suivi sur 4 ans de la résorption des SPNB (super point noir bruit)
- 140 000€ d'aides engagées pour l'isolement de logements
- 200 000€ de travaux générés

Protection d'énergie renouvelable

L'activité en la matière s'est infléchie en 2012, seuls les dossiers en cours au 1^{er} janvier 2012 ayant été menés à terme : quinze champs de panneaux solaires étaient autorisés au 31 décembre 2012. La demande en bâtiments dont la toiture supporte des panneaux photovoltaïques s'est fortement réduite.

L'évolution à la hausse des tarifs d'achat de l'électricité produite devrait conduire à une reprise de cette activité en 2013.

Travaux d'amélioration des bâtiments de l'Etat

Suite à l'audit des bâtiments de l'Etat réalisé en 2009-2010, qui concernait le gros entretien, l'énergie et l'accessibilité, une tranche de travaux d'amélioration a été réalisée en 2012. Elle concernait une première tranche de mise en accessibilité de la cité administrative à AUCH, pour 37 600€ et la mise en accessibilité de Mirande pour 29 600€, ainsi que le remplacement de la chaudière de la sous-préfecture de Mirande pour 46 000€.

Par ailleurs, une première tranche de travaux de 14 600€ a permis l'installation du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC) dans les locaux de la DDT.

ASSURER LA PROTECTION DU PATRIMOINE

Patrimoine naturel

Le département du Gers possède 6 sites au titre du réseau européen "Natura 2000", dont 4 disposent d'ores et déjà d'un document de gestion. En 2012 ont été mises en place sur ces quatre sites deux chartes et 34 MAET (mesures agro-environnementales territorialisées). Les chartes permettent de bénéficier d'exonérations fiscales (taxe foncière sur les propriétés non bâties, droits de mutation,...), en contrepartie de la gestion durable des propriétés.

Les mesures prises dans le cadre de ces dispositifs visent à protéger durablement les habitats et les espèces présents dans ces sites (vison d'Europe, cistudes, rhinolophes, cuivré des Marais, Orchidées, pelouses sèches, lamproie, sofie, écrevisses à pattes blanches...).

Patrimoine paysager

L'action des services de l'Etat (DDT, DRAC) en faveur de la préservation des paysages s'organise principalement dans le cadre de la planification de la construction (documents d'urbanisme) et des autorisations de construire, qu'il s'agisse d'une contribution « paysage » dans le cadre du dire de l'Etat, ou de la prise en compte systématique de l'insertion paysagère dans les permis de construire.

- Sites classés : demandes d'autorisations de travaux : transmission (après CDNPS) au Ministre pour accord.

- Sites inscrits : demandes d'autorisations de travaux : avis du STAP au service instructeur après instruction.
- Participation aux Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites.
- Participation aux réunions sur les paysages et le développement durable.

Patrimoine historique

▪ Patrimoine protégé

ABF Conservateur d'un Monument appartenant à l'État : cathédrale Sainte-Marie d'AUCH

Entretien sur monuments historiques classés : contrôle scientifique et technique

Monuments historiques inscrits : Avis sur PC, contrôle scientifique et technique

Participation aux réunions de programmation et de concertation

▪ Patrimoine non protégé

Démocratisation et transmission des savoir-faire traditionnels en lien avec : conseil général, conservation du patrimoine, écoles, associations, élus, maîtres d'œuvres, entreprises, particuliers.

Assistance au conseil général dans le cadre des aides dédiées au patrimoine rural non protégé.

Mission d'expertise des dossiers de la Fondation du Patrimoine et de la Sauvegarde de l'Art Français.

Instruction des dossiers présentés par la préfecture au titre de : la DETR, Travaux Divers d'intérêt Local, Aide Parlementaire

Zones sensibles

▪ Abords de Monuments

Demandes d'autorisations de travaux : instruction des dossiers et avis du STAP transmis au service instructeur.

Participation aux documents d'urbanisme : PLU, PPM, Carte communale, ...

Conseils auprès des communes dans leurs projets d'aménagements urbains à fort impact.

Participation aux réunions sur l'aménagement des territoires.

➤ AVAP

Soutien à la transformation des ZPPAUP en AVAP. Deux ZPPAUP sont en application : AUCH et LECTOURE. Deux AVAP sont en cours d'étude : LOMBEZ (CRPS le 14/11/2012) et EAUZE, arrêté du 09 novembre 2012.

➤ Hors abords de Monument et zones sensibles

Demandes d'autorisations de travaux : instruction des dossiers et avis simples du STAP transmis au service instructeur.

Soutien et conseils auprès des communes sur des secteurs sensibles situés hors abords MH : Cônes de visibilité, quartier dont l'architecture présente un intérêt historique, ...

Chiffres clés

- 1 autorisation en site classé
- 25 autorisations en site Inscrit
- 21 réunions DRAC
- 29 opérations d'entretien MHC
- 38 opérations MHI
- 27 dossiers : Fondation du Patrimoine, Sauvegarde de l'Art Français, Conseil Général
- 22 dossiers : DGE, TDIL
- 1123 autorisations de travaux
- 28 documents d'urbanisme

Masses financières

- Dotation Entretien MHC : 251 034 €
- Dotation MHI : 373 137 €

POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE DURABLE

Objectif : Maintenir ou développer des activités agricoles, porteuses d'emplois, garantes de la mise en valeur du territoire, génératrices de valeur ajoutée locale et respectueuses de l'environnement.

Soutien aux activités agricoles et au maintien des exploitations (1^{er} pilier de la PAC)

La surface agricole représente 74% de la surface totale départementale et 16% des actifs gersois occupent des emplois dans les secteurs agricole et agroalimentaire.

Les aides versées aux agriculteurs ont pour objectif de garantir le maintien d'une agriculture diversifiée sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'une production alimentaire suffisante en quantité et en qualité et excédentaire en terme de balance commerciale.



Les aides dites "couplées" sont versées en fonction des productions réalisées. Elles sont liées à certaines productions végétales spécifiques (blé dur, protéagineux, légumineuses fourragères...) et à l'élevage bovins à destination "viande", ovins, caprins. Ces aides représentent un montant total de 18 M€ environ.

Les aides dites "découplées", dont le montant est lié à des références historiques et qui sont versées sans lien avec l'acte de production, concernent 7 200 exploitations et représentent un montant total de 114 M €.

Masses financières

Etat + Europe

- 1^{er} pilier de la PAC : 132 M€
- 2^{ème} pilier de la PAC : 8,5 M€
- Dotations d'installation : 1,1 €
- Prêts installations : 180 prêts pour 850 K € d'aide (bonification)

Développement agricole et rural et prise en compte de l'environnement (2ème pilier de la PAC)

Plusieurs grandes mesures mobilisent des financements publics importants :

- L'installation des jeunes agriculteurs (Dotations Jeune Agriculteur -DJA- et prêts bonifiés). En 2012, 71 jeunes agriculteurs (nombre en progression par rapport à 2011) ont bénéficié de la DJA, pour un montant moyen de 16 350 €.
- Le programme de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE). 44 exploitants ont été attributaires d'une aide.
- L'aide à la conversion à l'agriculture biologique : 44 agriculteurs ont bénéficié d'une aide en 2012, pour une surface totale de 1 400 ha et un montant d'aide de 280 000 € environ.

Par ailleurs, le Gers mobilise des financements importants pour accompagner des changements de pratiques agricoles, dans l'objectif de mieux préserver certaines ressources : qualité de l'eau, zones humides, biodiversité, etc. Ainsi, en 2012, 150 exploitants se sont engagés dans des contrats pluriannuels, portant notamment sur la préservation des zones humides (Gimont, L'Isle-Jourdain, Mauvezin, etc.) et sur l'implantation de cultures économes en eau (Adour).

Le financement des projets de territoire lié à la diversification de l'économie rurale aux LEADER s'élève à 2 561 392 €.

Développement des téléprocédures

Depuis 2010, la DDT contribue avec ses partenaires au développement des téléprocédures. L'usage de Télépac, outil permettant d'effectuer la demande annuelle d'aides agricoles, a ainsi fortement progressé dans le département, passant de 32% en 2012 à 59% en 2012.

Chiffres clés

En nombre de dossiers :

- 7 200 : PAC végétale
- 1 550 : Bovins, ovins, caprins
- 44 : Conversion bio
- 44 PMBE
- 71 DJA
- 2 agriculteurs sur 3 font leur demande d'aides par Internet (télépac)

ASSURER LA SECURITE ENVIRONNEMENTALE

Le stockage de déchets de Pavie

Dans le cadre d'une nouvelle répartition des capacités d'enfouissement de déchets à l'échelle du département du Gers, le syndicat mixte départemental TRIGONE, en charge notamment de la valorisation et du traitement des déchets, a décidé d'encourager la valorisation énergétique des matières fermentescibles en tenant compte des besoins d'élimination des déchets et la présence de sites déjà existants sur le territoire.

Dans cette perspective, le syndicat TRIGONE a déposé, début 2012, auprès du préfet une demande d'extension et de poursuite d'exploitation du centre de stockage de déchets non dangereux déjà exploité sur la commune de PAVIE. Le projet, dont l'investissement est d'environ 20 Millions d'euros, concerne le stockage de déchets non dangereux dont la capacité est doublée et portée à 40 000 tonnes par an (au lieu de 20 000 t/an jusqu'alors), pour une durée d'exploitation de 18 ans, avec valorisation énergétique du biogaz produit sous forme d'électricité réinjectée sur le réseau ERDF(1MW). Une des spécificités techniques du projet est l'aménagement de nouveaux casiers de stockage sur l'emprise d'un ancien massif de déchets.

Le dossier a fait l'objet d'une instruction technique approfondie par l'UT DREAL dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, sur la base d'une enquête publique et d'une consultation administrative au cours desquelles chaque acteur intéressé a pu prendre connaissance du détail du projet et s'exprimer largement. Un très grand nombre d'observations ont pu être recueillies et prises en compte.

Au terme de cette procédure, l'UT DREAL a proposé au Préfet et soumis à l'avis du CODERST un projet d'arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions techniques qui garantissent la maîtrise des différents enjeux environnementaux du projet : traitement des lixiviats, réduction de l'impact sur les milieux naturels, maîtrise des odeurs, intégration paysagère, maîtrise des aspects géotechniques. L'arrêté préfectoral autorisant la poursuite d'exploitation a été signé le 19 décembre 2012.

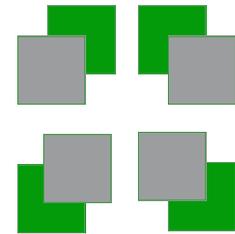
Le stockage souterrain de gaz

L'arrêté préfectoral de prescription n°2012 du 25 mai 2012 a lancé l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques autour du stockage souterrain de gaz naturel d'Izaute de la société TIGF, implanté sur les communes de Caupenne-d'Armagnac et Laujuzan. Ce stockage relève en effet de la directive Seveso 2 et nécessite que son environnement fasse l'objet de mesures de maîtrise de l'urbanisation.

Au cours de la première commission de suivi de site (CSS) (instaurée par AP du 21 mai 2012) réunie le 17 décembre 2012, la DREAL a présenté le rôle et les modalités de fonctionnement de cette instance et TIGF ses différentes activités ainsi que le fonctionnement de son stockage de gaz naturel et les risques associés. M. le sous préfet de Condom, président de la CSS, a procédé à l'élection des membres du bureau.

En suivant, la DREAL a présenté aux personnes et organismes associés qui représentent les collègues de la CSS, la démarche d'élaboration de ce PPRT ainsi que le calendrier de mise en œuvre, prévoyant a minima 18 mois de délai. La prochaine réunion de travail est programmée au cours du 2nd trimestre 2013. Elle permettra la restitution des études techniques du PPRT par les services instructeurs DDT et DREAL (études des aléas et des enjeux).

Garantir la cohésion sociale



SITUATION DE L'EMPLOI DANS LE GERS

Les évolutions sur le moyen terme

Dans le département du Gers, la demande d'emploi est en augmentation depuis 4 années consécutives.

Le chômage en catégorie A (catégorie 1, jusqu'en 2009) connaît son minimum au mois de mars 2008 avec 4 057 de demandeurs d'emploi inscrits, l'évolution est de - 4,8 % sur 12 mois.

Dès le mois de juin 2008 la courbe part à la hausse avec + 13,4 % observés en décembre 2008.

La situation se dégrade fortement au cours de l'année 2009 avec une augmentation comprise entre + 17,3 % en mars et 16,7 % en décembre avec un maximum en septembre 2009 (+ 23,7 %).

Valeur repère mars 2009 + 17,3 % - 4 868 demandeurs d'emploi.

L'année 2010 inaugure une période de ralentissement de l'accroissement du chômage avec des taux compris entre + 16,4 % en janvier et 17,8 % en septembre. Valeur repère mars 2010 + 13,4 % - 5 488 demandeurs d'emploi.

L'année 2011 s'est inscrite dans cette tendance avec une augmentation constante comprise entre + 4,7 % en janvier et + 8,2 % en décembre 2011

La situation de l'emploi à la fin du mois de décembre 2012

L'année 2012 enregistre une nouvelle dégradation avec une hausse du chômage qui s'accélère à partir du second semestre

Au dernier jour du mois (données CVS), 6 834 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégorie A (soit une hausse de 11,8 % sur un an).

Pour l'ensemble des catégories ABC (données brutes) le nombre de demandeurs d'emploi, qui a dépassé le seuil de 10 000 à la fin du premier trimestre, s'établit à 10 816 inscrits.

Sur 12 mois consécutifs, cette hausse de + 11.2 % est plus marquée que sur l'ensemble de la région Midi Pyrénées (+ 8,4 %).

Elle peut être mise en lien avec l'effet retard qui affecte les départements peu industrialisés tant à l'occasion de la survenance d'une crise économique que de sa sortie.

Dans ce contexte, l'augmentation affecte l'ensemble de la population active, les adultes enregistrent une hausse de + 7.5 %, mais les actifs les plus âgés augmentent (+ 25 %). Le nombre de jeunes a augmenté de +8,6 %.

L'augmentation de la demande d'emploi concerne les deux sexes, même si en raison de la diminution de l'activité les hommes (+ 17,1 %) ont été plus fortement concernés que les femmes (+ 7 %).

Cette donnée ne doit pas masquer l'une des caractéristiques de l'emploi en Midi Pyrénées. Le manque d'offres d'emplois féminin se traduit par un déséquilibre important de la population des DE. Les femmes représentent près de 55 % des DE.

Le taux de chômage qui était de 7,4 % à la fin de l'année 2011 évolue à 7.9 %.

Le contexte économique accentue la modification de comportement des entreprises et à ce titre, la typologie des emplois offerts se modifie. Plus de 70 % des offres d'emploi déposées ont une durée inférieure à 6 mois.

L'offre d'emploi temporaire (d'une durée comprise entre 1 et 6 mois) représente 46,5 % des offres collectées.

Sur l'année 2012, 74 entreprises ont déposé une demande de chômage partiel, concernant 322 salariés.

Au cours de l'ensemble de l'année 2011, 39 demandes avaient été déposées concernant 200 salariés. En 2010 92 demandes avaient concerné 791 salariés.

Depuis le début de l'année, 147 procédures de licenciement ont été communiquées à la DIRECCTE. Ces procédures concernent 526 salariés, 11 procédures de licenciement ont concerné un effectif supérieur à 10 salariés

Pour l'ensemble de l'année 2012, les 115 procédures de licenciement transmises à la DIRECCTE concernaient 219 salariés.



DÉVELOPPER L'EMPLOI

Les politiques en faveur du développement de l'emploi s'articulent autour de quatre sous-thèmes :

- L'encouragement à la création et reprise d'entreprise, par les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux.
- Le développement de la formation par l'alternance.
- Le développement de l'emploi dans le secteur des services à la personne.
- Le soutien au développement du secteur associatif.

Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises

Pour développer la création ou la reprise d'entreprise par des demandeurs d'emploi, l'Etat, en partenariat avec la Caisse des Dépôts a mis en place le dispositif Nacre. Ce dispositif vise à améliorer la qualité des projets, permet l'attribution de prêts à taux zéro et facilite l'accès aux services bancaires.

Mis en place au cours du second trimestre 2009, ce dispositif d'accompagnement sur 3 ans a touché : 176 créateurs gersois (au 31.12.2011).

Au cours de l'année 2012, c'est 32 nouveaux créateurs bénéficiaires de ce dispositif qui ont entamé une démarche de création d'entreprise.

Les deux opérateurs conventionnés sont la Boutique de Gestion ARTE et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 32.

Masses financières

- VAE : 11 000 €
- NACRE : 66 550 € pour l'accompagnement
- DLA : 57 879 €
- CPE : 63 440 €

Le développement de la formation par l'alternance

La formation en alternance est mise en œuvre dans le cadre de contrats de travail de type particulier. Elle est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique dispensée en centres de formation. Les contrats de formation en alternance sont au nombre de deux : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Chacun de ces contrats est destiné à un public déterminé avec un objectif précis.

Réalisation au 31 décembre 2012 (contrats signés par des employeurs du Gers) :

- Contrats d'apprentissage : 735 dont
 - 372 à la chambre de métiers et de l'artisanat
 - 216 à la chambre de commerce et d'industrie
 - 133 à la chambre d'agriculture
 - 14 dans le secteur public
- Contrats de professionnalisation : 404

Services à la personne

Au 31 décembre 2012, 105 structures gersoises sont déclarées pour assurer des activités qui contribuent à simplifier la vie quotidienne. Sur ces 105 structures, 47 sont agréées au regard de leur engagement à respecter un

cahier des charges dans le but d'assurer un service de qualité auprès des familles avec des enfants de moins de 3 ans, des personnes âgées de 60 ans et plus, des personnes handicapées et des personnes fragilisées.

En 2012, 9 structures se sont déclarées services à la personne (dont 1 agréée).

Le nombre d'heures de travail oscille, chaque mois, autour de 150 000 heures au bénéfice de 7 500 clients environ (modes prestataire et mandataire).

Le nombre total d'intervenants (salariés et non salariés) en activité prestataire ou mandataire se chiffre chaque mois entre 1 800 et 2 100 personnes. Il n'y a pas d'évolution marquante sur ces chiffres entre 2011 et 2012.

Au cours de l'année 2011, 3 100 salariés ont travaillé dans ces structures qui ont concerné 13 188 particuliers (chiffres 2012 non disponibles).

Dans ces chiffres, il faut ajouter les emplois créés dans le cadre d'embauches directes par le particulier employeur qui sont de l'ordre de 13 500 particuliers employeurs et 6 500 salariés pour une moyenne de 29 heures par mois par salarié (Chiffres FEPEM 2009).

Accompagnement du secteur associatif

Dans le département du Gers, le tissu associatif se singularise par une diversité de structures et par une couverture importante du territoire rural. 1 757 associations sont en activité dans le Gers regroupant 5 867 salariés ETP, soit 15 % de l'emploi privé du département. Les secteurs d'activités les plus développés sont les sports et loisirs (20 %) à égalité avec la santé (19 %) devant la culture (12 %) et l'insertion et l'emploi (10 %).

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) vient en appui aux structures d'utilité sociale pour soutenir l'activité et garantir la pérennisation des emplois. Sa mission est d'accueillir les structures, d'élaborer avec elles un diagnostic partagé de leur situation, de leurs projets et de leurs besoins et d'y répondre par la mise en oeuvre de prestations de conseils, dites "ingénieries".

Depuis 2004, 323 ingénieries ont été réalisées concernant 586 structures d'utilité sociale et différentes associations pour un total de 5 747 salariés.

Développement de l'emploi

Dans le cadre des conventions Promotion de l'Emploi, l'Etat a apporté son soutien à l'accompagnement de partenariats sur plusieurs projets associant des initiatives publiques et privées porteuses de dynamiques créatrices d'activités, d'emplois qualifiés et d'insertion professionnelle.

- Le "Centre d'Innovation et de Recherche Circassien" qui accueille des troupes en création de spectacles vivants, a fait le choix d'une Entreprise d'Insertion pour son service d'hébergement et restauration. Ce choix a été fait en concertation avec les services sociaux, en demande d'action d'insertion, et avec la participation du syndicat des hôteliers et restaurateurs, en recherche constante de salariés pour les HCR du département. L'Etat a contribué au soutien financier au démarrage de cette structure. Cette action projet est à la fois un outil d'insertion et de formation et une passerelle pour l'accès aux métiers de la restauration, métiers en tension dans le Gers. 4 postes d'insertion ont ainsi été créés.

- L'Etat s'est également associé au projet plate-forme Emploi Compétences dans le secteur Aéronautique Métallurgie. Il cofinance avec la communauté de communes Arrats Gimone le financement de la plate-forme qui se donne un objectif de 120 recrutements sur 2013.
- L'Etat soutient la conclusion de contrats de professionnalisation dans les GEIQ et 20 contrats ont été accompagnés en 2012.

L'ensemble du dispositif CPE représente en engagement financier de 63 440 € au titre de l'année 2012.

ACCES ET RETOUR A L'EMPLOI

Objectif : contenir la progression du chômage et accompagner les publics les plus en difficulté vers l'emploi (contrats aidés, IAE, CIVIS,...)

Les services de l'Etat ont continué à se mobiliser en 2012 en faveur de l'accès à l'emploi des personnes les plus fragilisées par la crise, dans un contexte de progression du chômage, notamment du chômage de longue durée et de baisse de l'activité économique.

Contrats aidés : Contrat Unique d'Insertion (CUI)

874 contrats aidés dans le secteur non marchand ont été prescrits, dont 539 conventions initiales et 335 renouvellements.

Le Conseil Général s'est engagé dans un cofinancement de 180 contrats pour des bénéficiaires du RSA embauchés dans des Ateliers et Chantiers d'Insertion.

Les critères d'éligibilité au CAE ont été assouplis en cours d'année pour permettre l'accès à un public plus large. En parallèle, il est demandé aux employeurs de s'engager plus fortement dans des actions de formation au bénéfice de leurs salariés en insertion.

Pour le secteur marchand, maintien de l'enveloppe, qui avait fortement baissé en 2011.

Masses financières

- 4 388 329 € de crédits Etat pour les CAE
- 466 010 € pour les CIE

Chiffres clés

- Nombre de CAE 2012 : 874 prescrits (1041 en 2011)
- Nombre de CIE : 236 (123 en 2011)

L'insertion par l'activité économique (IAE)

Forte progression de l'IAE en 2012, grâce au conventionnement de nouvelles structures, notamment une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) Isa Interim qui manquait sur le département (conventionnement fin 2011), et une grosse Entreprise d'Insertion (EI) Marciac, le Relais 32.

Le budget consacré à l'IAE dans le Gers a été de **560 000 €** de crédits Etat, contre 494 000 € en 2011.

Ce sont les postes en Entreprises d'Insertion qui mobilisent les budgets les plus importants, les crédits d'Etat pouvant être cofinancés par du FSE : en 2012, **180 000 €** de fonds européens ont pu abonder les 259 000 € de crédits Etat.

Le secteur de l'IAE continue sa structuration départementale par la constitution d'un Collectif des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique, qui a organisé son premier forum le 23 novembre, et d'un site internet, support de communication auprès des entreprises et des collectivités.

L'action **d'appui au développement de la clause d'insertion** auprès des collectivités territoriales, des Structures

d'Insertion par l'Activité Economique, des socioprofessionnels qui avait démarré début 2010 s'est poursuivie.

Elle se donne pour objectif de réserver une quote part des emplois induits par l'exécution de marchés publics à des personnes connaissant des difficultés d'insertion professionnelle.

Entre début 2011 et juillet 2012, 38 000 heures de travail ont ainsi été réservées à des personnes en insertion dans des marchés publics lancés par 9 collectivités du Gers.

L'insertion professionnelle des jeunes

La Mission Locale du Gers, en raison de la régularité de ses bons résultats, confirmés encore fin 2011, a vu sa subvention Etat passer de 382 000 € en 2011 à 408 000 € en 2012.

Elle a accompagné 286 jeunes en difficultés dans le cadre du programme CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale), dont 143 de bas niveau de qualification.

Elle suit également 35 jeunes "décrocheurs" dans le cadre du programme ANI.

Le FIPJ (fonds d'insertion professionnelle des jeunes) a été, comme les années précédentes, mobilisé afin de lever les obstacles susceptibles de constituer des freins à l'embauche. Il a été consacré pour :

- 21 000 € à la sécurisation des parcours : aides concernant l'alimentation et l'hygiène, l'équipement et le logement, les démarches administratives etc....
- 8 500 € à des actions d'aide à la mobilité (mise à disposition de scooters et de voitures, accompagnement collectif).

- 3 000 € à des "ateliers radio" avec des interviews de chefs d'entreprise et un apprentissage du média radio.

Enfin, 2 réseaux de parrainage ont été conventionnés de nouveau en 2012 pour que des parrains accompagnent bénévolement des jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

Masses financières

- Subvention de fonctionnement : **408 000 €**
- Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes : **32.500 €**
- Actions de Parrainage : **19 039 €**

L'insertion des handicapés

PRITH

Le Programme Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) définit une feuille de route pour aider à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

En 2012, il a été décliné sur le département du Gers par les actions suivantes :

- L'action de Reconnaissance des Savoir Faire Professionnels des travailleurs d'ESAT menée avec l'animation de l'AFPA s'est étendue cette année aux métiers des "espaces verts", après la première expérimentation avec la blanchisserie. Une trentaine de personnes ont déjà validé des compétences dans le cadre de cette action, pour laquelle l'AFPA bénéficie d'un budget de 16 000 €. Une remise officielle d'attestations a été organisée à la préfecture en juillet 2012.
- Des bilans d'orientation réalisés par le CIBC pour des travailleurs d'ESAT afin de valider et/ou de construire un projet de formation ou de travail en milieu ordinaire. 6 travailleurs ont bénéficié de ces bilans.
- 21 000 € ont été consacrés à des aides aux contrats d'apprentissage conclus en faveur de travailleurs handicapés.
- La 16^{ème} semaine pour l'emploi des personnes handicapées a eu lieu du 12 au 16 novembre.

- Les sommes mobilisées au titre de l'action Accès et Retour à l'Emploi représentent un montant de 6 106 378 € pris sur les lignes nationales, déléguées ou déconcentrées du BOP 102.

Masses financières

- Actions individuelles TH : 27 231 €

PREVENTION DES RISQUES ECONOMIQUES

Le chômage partiel est un dispositif qui permet à l'entreprise d'éviter les licenciements pour motif économique, dans ce cadre un salarié peut être placé en chômage partiel lorsque son entreprise est contrainte de fermer temporairement ou de réduire le temps de travail en raison de difficultés économiques. Le salarié bénéficie alors d'une allocation en compensation de la perte de salaire qui en découle.

Cette mesure peut être mise en œuvre lorsque son entreprise rencontre des difficultés liées à la conjoncture économique, ou à certains événements particuliers (difficultés d'approvisionnement en matières premières ou en énergie, sinistres ou intempéries exceptionnels, ...).

Afin de jouer pleinement son rôle, ce dispositif se doit d'être réactif, aisé à mettre en œuvre et ne pas venir alourdir une situation de trésorerie souvent tendue.

En 2012 les procédures ont fait l'objet d'une simplification des formalités administratives et d'une mobilisation forte de l'organisme payeur, l'Agence des Services de Paiement, autour des délais de paiement qui ne doivent pas dépasser huit jours.

Le dispositif, Activité Partielle de Longue Durée, complémentaire au chômage a été reconduit au titre de l'année 2012. Il prévoit le versement d'allocations complémentaires de chômage partiel aux salariés subissant une réduction d'activité en dessous de la durée légale ou conventionnelle du travail pendant une période de longue durée. Il est financé conjointement par l'entreprise, l'Etat et

l'Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce (UNEDIC).

Cellules de reclassement :

Le dispositif cellule de reclassement a été remplacé en fin d'année 2011 par le Contrat de Sécurisation Professionnelle confié à Pôle Emploi.

Seule une action cellule de reclassement mise en place dans le Gers en 2011 s'est terminée en 2012. Elle concernait 22 salariés licenciés et a permis le reclassement de 13 salariés (soit une hausse de reclassement de 81 %).

Allocation Temporaire Dégressive (ATD)

Les entreprises procédant à des licenciements économiques peuvent conclure avec l'Etat des conventions permettant de faciliter le reclassement des personnes licenciées. La convention d'allocation temporaire dégressive (ATD) permet le versement, aux salariés licenciés et reclassés dans un emploi moins bien rémunéré, d'une allocation destinée à compenser cette différence de rémunération. Elle fait l'objet d'un versement en une, deux ou trois fractions.

Une convention signée en 2012 et une convention signée en 2011.

L'une pour 25 licenciés = 25 bénéficiaires potentiels mais aucune adhésion pour l'instant.

L'autre pour qui ont adhéré 3 salariés. Convention toujours en cours. Coût en 2012 = 3 910 €.

Chômage partiel :

Nombre d'entreprises concernées	Nombre de salariés concernés	Nombre d'heures demandées	Nombre d'heures autorisées
54	296	46 490	22 616

Montant consommés **104 971 €**.

Pour information, " l'allocation spécifique de chômage partiel " est d'un montant de **4,84 €** dans les entreprises de moins de 250 salariés et de **4,33 €** dans les entreprises de plus de 250 salariés (prise en charge par l'Etat).

**Activité Partielle de Longue Durée (APLD)**

L'activité partielle de longue durée est un dispositif de chômage partiel complémentaire à l'allocation spécifique.

L'APLD garantit le versement d'une indemnisation au moins égale à 75 % de la rémunération brute servant

d'assiette au calcul de l'indemnité de congés payés aux salariés en activité partielle longue durée. Par ailleurs la contribution versée par l'employeur au titre de l'activité partielle de longue durée est prise en charge par l'UNEDIC au taux unique de 2,90 €.

Nombre de conventions signées	Nombre de salariés concernés	Nombre d'heures consommées
5	57	4 261

Montant consommés **12 357 €**.



Unité territoriale de la DIRECCTE à Auch

DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT

Logements du parc public

La DDT finance la construction et la réhabilitation de logements sociaux du parc public (HLM et communes). A ce titre, ont été financés en 2012, 122 logements sociaux et très sociaux.

Aires d'accueil des gens du voyage

Le schéma est arrivé à terme en juillet 2010. Les crédits pour sa révision ont été obtenus fin 2010 et un bureau d'études a été retenu pour accompagner l'Etat dans cette démarche en 2011. Le projet de schéma a recueilli l'avis favorable de la commission consultative départementale des gens du voyage le 9 janvier 2012. Les orientations retenues ont été, d'une part, d'améliorer la gestion de l'accueil et les conditions d'habitat et, d'autre part, de favoriser l'accès au logement des gens du voyage.

Lutte contre l'habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne est une priorité du gouvernement depuis la loi SRU de 2000. En 2011, les partenaires du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLH) ont signé une convention et un plan d'actions afin d'intensifier les interventions. L'information des propriétaires a été renforcée notamment pour ce qui concerne la lutte contre le saturnisme (peintures au plomb).

Des actions de formation sur la thématique de l'habitat indigne ont été dispensées en 2012 à destination des élus

et des personnels territoriaux. Elles seront renouvelées en 2013 et étendues à d'autres partenaires institutionnels.

Logements du parc privé

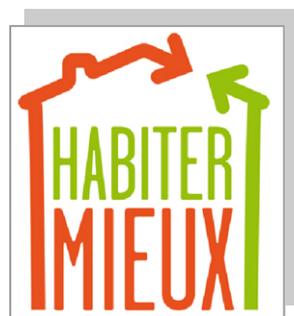
L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge du logement, et représentée à l'échelon local par la Direction Départementale des Territoires, finance la réhabilitation de logements situés dans le parc privé et destinés à la location à vocation sociale (25 en 2012), ou appartenant à des propriétaires occupants disposant de ressources modestes (278 en 2012).

L'accent a été mis sur l'adaptation des logements aux contraintes engendrées par :

- la perte d'autonomie et le handicap,
- la lutte contre l'habitat dégradé,
- l'amélioration de performance énergétique des logements.

Dans le Gers, 4 opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sont en cours, l'une conclue en juillet 2011 entre la communauté de communes de Bas Armagnac, l'Etat et l'ANAH. L'autre, sur la commune d'Auch conclue en juillet 2009 entre la commune d'Auch d'une part et le Conseil Général, la Région, l'Etat et l'ANAH d'autre part. La première s'inscrit dans une démarche de revitalisation rurale, l'autre dans une optique de renouvellement urbain, notamment du centre ville.

La fin de l'année 2012 a vu la mise en place de deux nouvelles OPAH de revitalisation rurale, l'une sur le territoire de la Ténaréze, l'autre en Grand Armagnac.



Chiffres clés

- 90 logements à vocation sociale
- 23 logements à vocation très sociale
- 303 logements financés en 2012 dont 102 dans le cadre du programme de la lutte contre la précarité énergétique.

Masses financières

- **1 273 880 €** de crédits versés pour les logements sociaux du parc public
- **1 150 409 €** de crédits de paiements consommés pour le logement des propriétaires occupants
- **484 752 €** de crédits consacrés aux logements locatifs du parc privé

SOLIDARITE ET INSERTION

Politique de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion

Poursuite d'une **démarche** départementale de **planification** territoriale de l'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile fixe (réduire significativement le nombre de personnes à la rue ; replacer les personnes au cœur du dispositif; renforcer le pilotage de l'Etat dans le dispositif et optimiser et rationaliser les moyens).

Ont été réalisées en 2012 :

- **Renforcement du SIAO** (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) : suite à la dissolution judiciaire de l'association Le Point du Jour, lancement d'un appel à projet pour la reprise de ses missions. Depuis fin 2012, le SIAO est géré par un opérateur unique (l'association REGAR), conformément à la volonté du Gouvernement. Ainsi, cette structure centralise via le numéro 115 toutes les demandes d'hébergement ou de logement et y répond selon les places disponibles parmi les partenaires.
- **Reprise de l'hébergement d'Auch et de l'accueil de jour**
A l'issue de l'appel à projet précité, l'association Louise de Marillac a repris le site de la rue Pagodéoutès, entièrement rénové par la communauté d'agglomération du Grand Auch et gère les 12 places d'hébergement d'urgence et les 3 places de

stabilisation ainsi que l'accueil de jour qui est ouvert tous les matins.

- **Réorganisation de l'AVDL** (Accompagnement Vers et Dans le Logement)
Le dispositif convenu avec le conseil général en 2012, pour que les mesures d'accompagnement vers et dans le logement qui complètent le dispositif d'ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) soient décidées en CAL (Commission d'Agrément Logement du PDALPD), instance commune, révèle son intérêt. En effet, les partenaires peuvent examiner ensemble la mesure la plus pertinente à mettre en œuvre et en assurer un suivi régulier.
- **Lancement du Projet Territorial de Sortie d'Hiver (PTSH)**
Afin d'éviter toute rupture de prise en charge au 31 mars, il faut continuer à prendre en charge de manière continue toute personne hébergée pendant l'hiver. Pour y parvenir, un schéma opérationnel pérennisable partagé entre les partenaires a été élaboré. Ce document évolutif comprend un diagnostic de la situation et des actions à mettre en œuvre pour améliorer notre fonctionnement commun.
- **Relance du comité de pilotage de la résidence sociale des jeunes**, agrément de l'association ALO-GEJ pour assurer la gestion de la future résidence dont l'ouverture est prévue en septembre 2013.

- **Poursuite de la participation à des projets innovants** : projets d'habitats alternatifs (ancien EHPAD de Fleurance, centre Cantoloup Lavallée à Saint Clar) ou création du centre social de Condom.
- **Suivi budgétaire des associations le Point du Jour, REGAR et Louise de Marillac**
 - évaluation des crédits, demandes à la Région (réunions d'harmonisation)
 - suivi des délégations de crédits
 - tarification du CHRS de REGAR

Chiffres clés

- **1 488 783 €** : "prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables " dont le 435 540 € pour le CHRS
- **185 203€** : fonctionnement des Maisons relais
- **128 656€** : SIAO

Politique de prévention des expulsions locatives

- **Secrétariat de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX créée le 25 février 2010)** : Coprésidée par le Préfet et le Président du Conseil Général, elle permet d'améliorer le dispositif de prévention des expulsions locatives en coordonnant l'action des partenaires le plus en amont possible.

289 dossiers ont été examinés (contre 224 en 2011), dont 159 nouveaux contre 139 en 2011 et 152 dossiers classés (87 en 2011). On note une augmentation significative des dossiers dont la plupart sont réexaminés tous les 3 mois. Toutefois, la nouvelle procédure prévue avec la caisse d'allocations familiales devrait réduire le nombre de dossiers et permettre à la commission de se concentrer sur les dossiers complexes.

- **Signatures des nouvelles conventions relatives au contingent préfectoral**

Afin d'optimiser l'utilisation du contingent réservataire du préfet sur les logements sociaux, 4 conventions ont été signées avec les bailleurs sociaux.

- **Membre du PDALPD**

Participation au bureau de cette instance (1 fois par mois), à ses commissions spécialisées (CAL : commission agrément logement 1 par mois et CIS : commission d'intervention spécialisée, 4 par an), aux groupes de travail et préparation du comité responsable, coprésidé, 2 fois par an.

Implication dans l'élaboration du Plan 2013-2016, présentation en commission départementale de cohésion sociale et en comité régional de l'habitat.

La fin du co-financement Etat des 2 postes du pôle animation du PDALPD a amené à réorganiser le fonctionnement du Plan. Grâce à un excellent partenariat, ce réaménagement s'est fait efficacement.

- **Participation aux commissions d'attribution de logements** des bailleurs sociaux (2 du Gers pour 4 commissions par mois) et des maisons relais (1 par mois).

- **Suivi des dossiers d'expulsions locatives :**
 - 154 assignations (comme en 2011),
 - 69 commandements de quitter les lieux (contre 51) dont 30 pour le seul arrondissement d'Auch,
 - 17 demandes de concours de la force publique (22 en 2011) dont 10 accordées (17 en 2011).

Demandeurs d'asile et primo-arrivants

- **Secrétariat de la commission locale de coordination :** 11 réunions par an
- **Travail sur l'amélioration du dispositif de suivi des situations :**
 - création de 12 places d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (10 gérées par REGAR, 2 par Louise de Marillac), pour faire face aux arrivées nouvelles en attendant une place en CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile)
 - mise en place de la gestion régionale des places d'hébergement : les familles demandeurs d'asile sont affectés sur un CADA ou HUDA de la région par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) de Haute Garonne.
 - lancement d'un appel à projet pour la création de nouvelles places de CADA.

Masses financières

- Immigration et asile : 538 976 €
- CADA : 457 271 €

Action sociale spécifique

- **Instruction des recours gracieux de CMU (Couverture Médicale Universelle) complémentaires et des de-**

mandes d'ouverture de droits :

- 17 dossiers de recours, contre 43 en 2011 (cette baisse peut s'expliquer par la mise en place d'un timbre fiscal de 35 € pour l'examen du recours en 2012).
- 11 dossiers d'ouverture de droits.

▪ **Schéma départemental d'accueil des gens du voyage :**

- validation par la commission consultative des gens du voyage du programme d'actions prévu dans le schéma révisé. L'approbation de ce document est suspendue à la délibération de toutes les communes concernées par ce document.

- élaboration des conventions financières de l'AGAA (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)

▪ **PRIPI :** (Plan Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées) : instruction des demandes de subvention : 5 dossiers, 25 599€.

▪ **Politique du handicap :**

- élaboration des cartes européennes de stationnement des personnes handicapées: 793 cartes (883 en 2011), 27 duplicata, 294 refus (300 en 2011), 2 mémoires au tribunal administratif

- secrétariat du CDCPH (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées) et élaboration du rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique du handicap dans le Gers.

▪ **Protection juridique des majeurs :**

- tarification des 2 établissements UDAF et ATG, BOP 106 "actions en faveur des familles vulnérables" soit **1 063 849 €** pour ces structures
- réalisation de 2 visites de conformité par rapport à la nouvelle réglementation.

DROITS DES FEMMES ET EGALITE

Pour conduire la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire, le service s'appuie sur la mise en œuvre d'une double approche, intégrée et spécifique : faire prendre en compte les besoins respectifs des femmes et des hommes dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques, par une démarche transversale qui se structure autour des axes de la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

- Axe 1 : La lutte contre les stéréotypes de genre
- Axe 2 : L'égalité professionnelle
- Axe 3 : La lutte contre les violences
- Axe 4 : Le droit des femmes de disposer de leur corps

Charte départementale "Réseaulument Egalité dans le Gers", son réseau d'acteurs, les actions :

- 51 structures signataires
- 86 actions menées
- 145 441 personnes sensibilisées, dont 25 069 directement impliquées dans les actions
- 8 expositions
- 17 événementiels
- 47 articles presse, 27 citations sur des sites
- 125 800 tracts, affiches, dossiers spéciaux



Egalité Professionnelle :

- Renforcement dans le cadre de la charte "Réseaulument Egalité" du volet économique.
- Travail en direction des entreprises, des collectivités locales et des acteurs territoriaux. Exemple : action sur le territoire de Gimont à partir des rencontres aéronautiques.
- Organisation d'une réunion d'information et de sensibilisation des entreprises soumises aux obligations de négocier un accord et un plan égalité F/H. Réunion organisée le 28 novembre 2012 au lycée Pardailhan à Auch.
- Réalisation avec le Conseil Régional d'une plaquette d'information en direction des entreprises.
- Un plan d'action concerté avec les services de l'UT DIRECCTE et les membres du SPE mis en place en 2012 et poursuivi en 2013. Le thème est : L'égalité Professionnelle F/H : une obligation mais également un enjeu pour notre territoire

Lutte contre les violences : Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, décliné autour de mesures du plan global triennal (2011-2013)

- Information régulière sur l'ensemble du territoire.
 - Information régulière et actualisée auprès des professionnels.
 - Organisation de sessions de formation des professionnels et des bénévoles
- Thèmes abordés : Compréhension du phénomène et amélioration de la prise en charge des victimes.
- Améliorer l'accueil, l'accompagnement, le suivi des victimes. Etat des lieux en cours de réalisation avec les services du Conseil Général. L'objectif étant de formaliser en 2013, un protocole d'accueil, d'accompagnement et de suivi des femmes victimes de violen-

ces et d'élaborer un guide pratique en direction des professionnels.

- Améliorer les conditions et l'offre d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire. Travail concerté avec le Plan départemental et le SIAO.
- Organisation d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes lycéens.
- Prise en charge des auteurs : mise en place de stages citoyenneté proposés en mesure alternative.
- Mise en œuvre de moyens pour favoriser la mise en place de la mesure d'éviction du conjoint violent.

Actions spécifiques : des actions et les mesures spécifiques en faveur des femmes pour promouvoir l'égalité et corriger les inégalités ont été conduites en 2012.

Le Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles (PVSTF). (Relais de la campagne nationale, Interventions dans les établissements scolaires) : 4 dossiers retenus pour le Gers - 3 dossiers sur les fonds Etat + un dossier supplémentaire financé par l'association le club Soroptimist 32 (29 lauréates pour la région Midi Pyrénées).

Promotion du Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes pour la création, la reprise ou le développement d'entreprise (FGIF). Aide et accompagnement des femmes dans la création, la reprise ou le développement d'entreprise. Promotion et suivi des dossiers FGIF.

Chiffres clés

- Axe 1 - Accès des femmes aux responsabilités : 7 500 €
- Axe 2 - Egalité professionnelle : 15 746 €
- Axe 3 - Egalité en droit et en dignité : 22 365 €
- PVSTF : 3 000 €

VIE ASSOCIATIVE ET EGALITE DES CHANCES

La délégation départementale à la vie associative est chargée au sein de la DDCSPP, de la promotion de la vie associative, du service civique, et de la mise en œuvre des politiques de l'ACSE dans le département.

Dans le cadre de la mission "égalité des chances", le dossier d'aide à la parentalité a été confié pour l'année 2012 à la déléguée départementale à la vie associative.

Promotion de la vie associative

- La formation des bénévoles associatifs : la délégation départementale à la vie associative a organisé en 2012 des formations à l'intention des bénévoles associatifs du département. 6 formations se sont déroulées sur Auch et l'Isle-Jourdain. 150 bénévoles ont participé aux différentes formations.
- Le F.D.V.A. (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) : En 2012, 2 associations (fédérations), la Ligue de l'Enseignement et les Foyers Ruraux, ont perçu du FDVA un montant total de 10500 €. 7 actions de formation ont été organisées auxquelles ont participé 513 bénévoles (formations générales, formations techniques et formation au projet associatif).

Mise en œuvre du service civique



▪ Les agréments

En 2012 :

- 10 nouveaux agréments ont été délivrés à des clubs sportifs, et des associations socioculturelles,
- 4 agréments ont été renouvelés (2 clubs sportifs et 2 associations socioculturelles).

20 jeunes volontaires remplissent une mission de service civique dans le département auxquels s'ajoutent 13 volontaires qui exercent leur mission dans des structures ayant obtenu un agrément national (10 pour la Ligue de l'Enseignement et 3 pour l'Ordre de Malte)

- **Les contrôles :** 5 structures ont été contrôlées en 2012 (cible fixée à 4). Le bilan est jugé satisfaisant tant dans la réalisation des missions par les jeunes volontaires que pour l'accompagnement des jeunes par les structures d'accueil.

Mise en œuvre des politiques de l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances)

Au titre du programme Ville Vie Vacances (V.V.V.), 3 associations et 16 collectivités (communes et communautés de communes) ont bénéficié en 2012 de subventions pour un montant total de 31484 €. 22 actions ont été organisées.

1 association (la Ligue de l'Enseignement) a perçu 2000 € au titre de l'Emploi : "accompagnement vers l'emploi".

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) a permis en 2012 sur le département la réalisation de 9 actions de prévention de la délinquance.

2 associations et 4 collectivités ont perçu des subventions pour un montant total de 45 000 €, dont 18 220 € consacrés à l'action d'une intervenante sociale placée auprès des victimes orientées par les services de police et de gendarmerie, et 7 500 € destinés à des actions de lutte contre les violences faites aux femmes.

Chiffres clés

- Formation bénévoles : 6 formations organisées, 150 participants
- FDVA : 2 associations subventionnées, 7 actions organisées, 513 bénévoles participants
- VVV : 3 associations et 16 collectivités subventionnées, 22 actions organisées
- FIPD : 2 associations et 4 collectivités subventionnées, 9 actions organisées
- Service Civique : 10 nouveaux agréments, 4 renouvellements d'agrément. 33 jeunes volontaires dans le département (dont 13 dans des structures agréées au plan national). 5 structures contrôlées
- Aide à la parentalité : 5 structures subventionnées

Aide à la parentalité

Cette politique est menée en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gers.

La dotation du Gers, au titre du programme 106, de 17 678 € a permis à la DDCSPP de soutenir les dispositifs :

- **Conseil conjugal** (subventionnement des EICCF : Etablissements d'Information, de Consultation ou de Conseil Familial) 6 400 € ont été consacrés au subventionnement du Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPP) ainsi que pour l'Association

Française des Centres de Consultation Conjugale (AFCCC), soit 12 800 € en tout pour le conseil conjugal.

- **Médiation familiale** : 4 378 € ont été versés pour des actions menées par le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et à l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales).
- **REAAP** (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) : une participation partielle de 500 € a été versée pour une action menée par l'association ARCOLAN.

A noter en 2012, la création, par arrêté préfectoral du 31 octobre 2012, du comité départemental de soutien à la parentalité, associant tous les partenaires départementaux du dispositif.

Masses financières

- DDVA - formations des bénévoles : **3 500 €**
- FDVA : **10 500 €**
- Crédits ACSE : **78 484 €** dont :
 - VVV : 31 484 €
 - Emploi : 2 000 €
 - FIPD : 45 000€
- Aide à la parentalité : **17 678 €** dont :
 - conseil conjugal : 12 800 €
 - médiation familiale : 4 378 €
 - REAAP : 500 €

JEUNESSE ET SPORTS

Actions en faveur du sport et de la vie associative

Soutien au développement de la pratique sportive pour tous

▪ Soutien pour la promotion des pratiques :

Le Centre National de développement du Sport (CNDS) est désormais un établissement public dont les fonds sont cogérés au niveau régional par l'Etat et le mouvement sportif.

Dans le Gers, 407 175 € de subventions en 2012 (enveloppe générale) dont 58,57 % pour les comités départementaux et 41,43 % pour les clubs.

295 198€ ont été affectés au développement de l'activité traditionnelle des clubs, soit : 59,6% du CNDS total.

Dans la continuité de 2011, une attention toute particulière a été apportée sur plusieurs thématiques :

- Soutien à l'emploi des éducateurs sportifs.
Cette année un soutien très important pour 8 emplois dans le cadre du Plan Sport Emploi du CNDS, il est à noter la création de 5 emplois (12,5% du CNDS).
- Sports, Santé Bien Etre (Opération : Santé Vous Sport 2012) actions situées en septembre sur l'ensemble du territoire du Gers, par l'implication de trois comités sportifs : le Basket, le Tennis et l'Education Physique, et la Gymnastique Volontaire (EPGV).
- Accompagnement Educatif : 15 établissements scolaires, 20 associations pour 750 élèves.

- Développement Durable : 4 associations engagées.
- Formation Jeunes bénévoles : 6 jeunes engagés.

▪ **Soutien vers les équipements sportifs :**

(88200€ : 17,8 % CNDS)

Concernant les équipements sportifs

Niveau régional : 3 dossiers ont été retenus :

- Ville de Condom : réfection de la salle du COSEC pour une aide accordée de 15 600 €.
- Ville d'Auch : réfection d'un terrain de Foot "Le Maracana" pour une aide accordée de 23 800 €.
- Club d'Aviron d'Auch : achat d'un Catamaran, pour une aide accordée de 8 500 €.

Niveau national : 1 dossier a été retenu dans le cadre de l'accessibilité.

- Ville d'Auch : Gymnase Mathalin pour une aide accordée de 40 000 €.

Masses financières

- Comités-Clubs : 364 555 € dont : 61 857 € (8 Plans Sport Emploi) et 7 500 € (Santé Vous Sport 2012)
- Accompagnement Educatif : 26 000 €
- Développement durable : 8 000 €
- Jeunes bénévoles : 8620 €
- Equipements Sportifs : 88200 €

▪ **Soutien à la création de la CDESI :**

Une aide 3 000 € a été accordée pour la création de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) à la commission Sport de Nature du

Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), regroupant tous les comités sportifs du Gers engagés dans le développement des sports de nature sur le territoire.

▪ **Prévention santé par l'activité physique :**

Le "Sport et Santé" est un enjeu majeur dans un département dont :

- la population est plus âgée et plus isolée que la moyenne.
- l'abandon de la pratique physique régulière par les jeunes est de plus en plus forte et de plus en plus tôt.
- le degré de corpulence des jeunes démontre une augmentation toujours de plus en plus grande chez les jeunes en surcharges pondérales.

La dynamique régionale de mise en réseau des médecins et des éducateurs sportifs en vue de prescrire à certains malades des séances d'activités physiques adaptées a été

relayée dans le Gers (Réseau ef-FORMip, création d'une délégation territoriale dans le Gers en 2012).



La dynamique de la commission médicale du CDOS, en copilotage avec le service de la Jeunesse et des Sports de la DDCSPP, a permis de construire un Plan départemental "Nutrition Sport et Santé" développant 6 axes d'actions dans les champs de la prévention primaire et secondaire.

Dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale (PER) Gers Santé Ruralité, suite au refus de financement du troisième axe "Prévention santé par l'activité physique" dans le département du Gers, le préfet a donné délégation à la DDCSPP pour la mise en œuvre de cette action. La compétence technique des services "Jeunesse et Sports" a permis d'accompagner les acteurs locaux dans la création de ce plan.

Le plan départemental "Nutrition Sport et Santé" en 2012, c'est :

- 32 territoires engagés sur le Gers.
- près de 2300 jeunes (moins de 18 ans) sensibilisés.
- 56 structures impliquées : 20 Accueils jeunes, 23 collèges et 13 écoles primaires.
- 30 partenaires engagés

3 actions spécifiques ont été financées pour 5 500€ :

- le programme PASS'ADO piloté par le CDOS (un programme de prise en charge des adolescents - élèves des collèges d'Auch en surcharge pondérale - par une pratique d'activités physiques au quotidien) : 3 000 € (axe 2 du plan).
- actions de Prévention Santé par la pratique d'activité physique pour les jeunes sur le département du Gers (APSJ), pilotées par le CDOS et la DDCSPP 32 : 1500€ (axe 2 du plan).
- Création de parcours santé en EPHAD, programme engagé par le Comité Départemental de la Retraite Sportive : 1 000 € (axe 5 du plan).

L'ensemble des aides financières de l'Etat (CNDS et BOP) en faveur du développement de la pratique sportive est affecté aux associations sportives (clubs et comités).

Actions en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Les actions en faveur des politiques éducatives territoriales

▪ Les Contrats Educatifs Locaux :

Les politiques éducatives territoriales correspondent à la nécessité de structurer les territoires autour d'une action concertée et cohérente des loisirs éducatifs des enfants et des jeunes au-delà du temps scolaire contraint. La dimension intercommunale des projets a été recherchée afin de traiter les problématiques de déplacements, d'accessibilité aux activités et de développement des structures associatives.

En 2012, 9 contrats éducatifs locaux ont été signés entre l'Etat et 3 communes et 6 communautés de communes et tout particulièrement les communes en CLSPD. Les orientations 2012 ont été portées spécifiquement sur l'accompagnement des projets visant le public adolescent.

▪ La formation initiale des animateurs :

- Le BAFA
31 candidats ont reçu une aide financière (sous conditions) prévue par le ministère chargé de la jeunesse, pour un total de 2 000 € pour le Gers
109 diplômes BAFA ont été délivrés dans le Gers.

▪ La formation continue des animateurs :

La formation des animateurs des structures enfance jeunesse (ALSH) permettant l'enrichissement des projets pédagogiques et l'approche des publics a

concerné deux thématiques :

- l'éducation à l'image (cinéma)

Ciné 32 : 1 000 € Education à l'image dans les centres de loisirs du Gers.

- l'environnement (éco centres de loisirs)

ERE 32 : 1 000 € accompagnement des "Eco centres de loisirs" dans le cadre de la labellisation des ACCEM.

▪ L'Aide à l'initiative des jeunes

"ID-Jeunes" : **5 projets** sur le dispositif départemental cofinancé par le Conseil Général et la CAF et géré par la Mission Locale pour l'Emploi du Gers. 5 317 € ont été attribués par le jury pour des projets à caractère culturel, d'insertion professionnelle et d'animation locale.

Vie associative de Jeunesse et d'Education Populaire

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire participent de la cohésion sociale, au sein des politiques éducatives territoriales. A ce titre, le service "Jeunesse et Sports" a accompagné plusieurs associations locales et comités départementaux, ayant conduit des actions d'animation à caractère culturel et des actions de formation (participation du service à la création du certificat de qualification "animation en accueil périscolaire").

13 postes FONJEP représentent un soutien significatif de l'Etat par l'intermédiaire du service "Jeunesse et Sport" de la DDCSPP pour l'aide au développement de projets socioculturels au bénéfice de 15 associations (postes de professionnel de l'animation). Ces postes sont suivis et accompagnés par un conseiller de jeunesse du service.

2 associations ont été soutenues dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet :

- FRANCAS : 4 794 € "Agis pour tes droits".

- IMAJ : 2 000€ Promotion et diffusion de la pratique amateur "Musique Actuelle".

Chiffres clés

- FONJEP : 93 132 €
15 professionnels
13 associations
- Soutien aux associations : 6794 €
2 associations aidées

L'activité d'inspection et de contrôle constitue une mission prioritaire de la DDCSPP et tout particulièrement pendant la période estivale

▪ Contrôle des établissements d'Activités Physiques et Sportives (APS) :

Le service, comme les années précédentes, a veillé à maintenir toute l'année une forte présence auprès des éducateurs sportifs et des établissements d'activités physiques et sportives. Les centres équestres et les lieux de baignades ont été plus particulièrement ciblés. 103 structures ont été visitées : centres équestres, baignades et piscines, activités nautiques (voile, ski nautique et canoë-kayak), salles de remise en forme, tennis, parcours acrobatique en hauteur, stands de tir, golf et un karting. Les centres équestres sont visités conjointement avec le service Protection et Surveillance du Cadre de Vie de la DDCSPP.

- **Contrôle des Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM) :**

Les inspections et contrôles des ACCEM se déroulent tout au long de l'année. Le département du Gers compte 438 accueils déclarés toute catégorie confondue, dont 269 séjours durant l'été. De nombreux accueils avec et sans hébergement et camps sous voile ont fait l'objet de contrôles des services jeunesse et sports et de la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire en matière de restauration collective (SSCA). Trois réunions délocalisées destinées aux organisateurs d'ACCEM ont permis d'informer environ 80 directeurs et animateurs sur les questions réglementaires et les projets éducatif et pédagogique.

Chiffres clés

- 99 contrôles d'établissements APS
- 80 contrôles d'accueils de mineurs avec et sans hébergement, dont 44 durant l'été

Masses financières

- 652 758 € de crédits accordés

DEVELOPPER LA CULTURE ET PROTEGER LE PATRIMOINE

Le département du Gers se caractérise par une attention particulière portée à la Culture et la présence sur son territoire de manifestations majeures (Jazz in Marciac) ou d'institutions de premier plan (CIRCA).

Dans ce contexte, La DRAC accompagne les projets qui font montre d'une volonté de favoriser la création artistique et la rencontre avec la population, soit avec un conventionnement spécifique, soit en soutenant des initiatives particulièrement innovantes. Les actions artistiques et culturelles soutenues sont toujours en lien avec le territoire, les habitants pouvant être acteurs dans la mise en œuvre du projet

L'objectif de démocratisation de la culture repose sur l'accès des populations les plus éloignées à une offre culturelle et artistique de qualité.

La convention passée avec le **Pays des Portes de Gascogne** en janvier 2012 permet de structurer des actions artistiques de qualité sur le territoire et d'éviter des aides ponctuelles et éparpillées. Les champs artistiques concernés sont les arts plastiques (résidence de plasticien), la photographie, le spectacle vivant (théâtre et musique), et le livre et la lecture avec une aide conséquente à **la Maison des Écritures de Lombez**

Chiffres clés

- Convention Portes de Gascogne
8 projets financés à hauteur de 58 000 €

Le soutien aux institutions et lieux du spectacle vivant :

- **CIRCA**, centre national des arts du cirque, outil de référence au niveau régional ;
- **Jazz in Marciac**, manifestation de premier plan constituée de l'ASTRADA, scène en cours de conventionnement pour le jazz et du festival Jazz in Marciac.



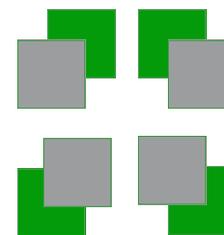
Inauguration CIRCA

Il faut signaler également l'action de **l'ADDA du Gers**, rattachée au conseil général qui constitue un outil pluridisciplinaire de développement culturel et d'accompagnement notamment des pratiques amateurs de premier plan.

Masses financières

- 1 213 752 € pour des interventions dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques, de la démocratisation culturelle
- 1 370 890 € d'investissement dans le patrimoine, et notamment les monuments historiques.

Organiser l'action éducatrice



Le rapport d'activité 2012 est l'occasion, comme chaque année, de faire le point sur les structures et les moyens humains et financiers déployés dans le département par l'éducation nationale mais aussi d'examiner le degré d'aboutissement de certains dossiers, les résultats et la mise en œuvre de nouvelles mesures.

Quelques chiffres-clés permettent d'acquérir une vision globale de l'éducation dans le département et des efforts engagés pour éduquer, former afin de préparer l'avenir.

Le Gers compte :

29 196 élèves de l'enseignement public
 4 191 élèves de l'enseignement privé
 2 800 agents du ministère répartis sur l'ensemble du département
 143 266 728 € de crédits de rémunération
 1 307 208 € de bourses second degré



Le Service Départemental de l'Éducation Nationale

LES ELEVES

Dans le premier degré, la baisse des effectifs persiste (le département perd 93 élèves par rapport à 2011 dans le public). Le déséquilibre entre Est et Ouest du département continue à s'accroître.

A l'inverse dans le 2nd degré (collèges et lycées) les effectifs progressent principalement dans l'est du département.

Chiffres clés

	Public	Privé
Ecoles	14 122	1 964
Collèges	7 289	1 520
Lycées	3 241	633
Lycées professionnels	1 544	74
Total	26 196	4 191

LES STRUCTURES

Si le nombre de structures reste stable, les évolutions de l'intercommunalité (et notamment les communautés de communes ayant la compétence scolaire) induisent de nouvelles réflexions sur le fonctionnement de l'école, tant au plan pédagogique qu'au plan de l'organisation territoriale



Lycée Pardailhan à Auch



Collège Salinis à Auch

Chiffres clés

- 230 écoles publiques
- 49 regroupements pédagogiques inter-communaux
- 11 écoles privées
- 21 collèges publics, dont 5 avec SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté)
- 7 collèges privés
- 7 lycées publics, dont 3 avec SEP (section d'enseignement professionnel)
- 2 lycées privés
- 2 lycées professionnels publics
- 1 lycée professionnel privé

LES BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

La capacité d'accueil des CLIS répond aux notifications MDPH (77% de taux de remplissage).

Le nombre d'ULIS-collège permet de scolariser tous les élèves, mais les effectifs restent élevés (environ 15 élèves par ULIS). L'ouverture de l'ULIS PRO permet la poursuite d'une scolarité des élèves d'ULIS-collège.

Toutes les CLIS et les ULIS disposent d'un AVS collectif.

La progression des demandes d'AVSi est toujours constante (+14% sur 1 an, +140% sur 4 ans). L'accompagnement est assuré à 96%. Le nouveau dispositif des AVS mutualisés se met en place.

Le matériel pédagogique représente un coût moyen par élève de 1 200€ (800€ en 2011/12) pour un coût total de 18 000€ (20 000€ en 2011/12).

Les aménagements d'examens a concerné 331 élèves en 2011/12 (+3%).

Le département comporte une forte implantation d'établissements spécialisés (3 ITEP, 10 IME, 1 MECS, 1 CRRF) comportant des unités d'enseignement.

Le nombre d'élèves scolarisés en SEGPA reste constant (1/3 des demandes concerne des élèves de collège, et 1/3 pour des élèves en situation de handicap).

Deux dispositifs permettent d'assurer des cours de FLE pour les élèves allophones nouvellement arrivés. Aucun dispositif particulier n'est mis en place pour les enfants du voyage en dehors du livret de suivi.

Chiffres clés

1er degré :

- 399 élèves relevant du handicap (2,3%)
- 235 élèves accompagnés par un AVSi (Auxiliaire de Vie Scolaire)
- 9 CLIS (enseignement public)
- 1 CLIS (enseignement privé)

2nd degré :

- 193 élèves relevant du handicap (1,3%)
- 81 élèves accompagnés par un AVSi
- 5 ULIS collège (4 public, 1 privé)
- 1 ULIS PRO lycée (public)

Accompagnement individuel (AVSi)

- 196,5 ETP
- 217 personnes accompagnent 316 élèves pour un volume horaire total de 4 580 heures

Etablissements spécialisés :

- 425 élèves en IME-ITEP
- 65 élèves en CRRF (Roquetaillade)
- 66 élèves en MECS

Enseignement adapté :

- 246 élèves en SEGPA
- 5 SEGPA en collège public
- 1 SEGPA en collège privé

Enfants nouvellement arrivés :

- 121 élèves (80 1er degré et 41 2nd degré)
- un dispositif école et en collège (Auch)

Enfants du voyage :

- 104 élèves (72 en 1er degré et 41 en 2nd degré)

LES EVALUATIONS, LES EXAMENS

L'excellence des résultats, tant au Diplôme National du Brevet (DNB) qu'aux différents baccalauréats, se confirme. Ces très bons résultats doivent cependant s'accompagner désormais de parcours scolaires plus fluides pour l'ensemble des élèves gersois et d'une ambition plus forte pour la poursuite d'études dans le supérieur.



Résultats du BAC 2012

Chiffres clés

Diplôme National du Brevet

Gers	Académie	National
90 %	88.5 %	84.6 %

CAP

Gers	Académie	National
78.6 %	77.4 %	Non connu

BEP

Gers	Académie	National
85.7 %	82 %	Non connu

Bac général

Gers	Académie	National
94.3 %	91.3 %	89.6 %

Bac technologique

Gers	Académie	National
91.6 %	85.6 %	83.4 %

Bac professionnel

Gers	Académie	National
80.8 %	81.2 %	78.2 %

LES MOYENS HUMAINS

L'Education Nationale emploie près de 2 800 personnes dans le département du Gers pour répondre à ces différentes missions.

- 833 ETP dans le 1er degré servis par 920 personnes
- 121 enseignants 1er degré privé pour 101 ETP
- 1013 enseignants 2nd degré public pour 901 ETP
- 168 enseignants 2nd degré privé pour 142 ETP
- 41 personnels de direction
- 39 conseillers principaux d'éducation
- 258 assistants d'éducation
- 208 personnels administratifs, de laboratoire et infirmiers
- 35 personnels IA
- 14 personnels d'orientation
- 6 inspecteurs de l'éducation nationale
- 8 assistants sociaux
- 4 médecins
- 4 CPD
- 142 contrats aidés

LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Au cours de l'année civile 2012, le système d'échanges d'informations interministériel a recensé pour le Gers, 590 jeunes âgés de 16 ans à 22 ans non scolarisés et n'ayant pas validé un niveau 5 de qualification (ou ayant interrompu leur parcours avant la validation d'un niveau 4 de qualification) issus des différentes voies de formation : éducation nationale, enseignement privé sous contrat, enseignement agricole, apprentissage...

Le travail mené par les plates-formes locales (une à Auch, une à Condom) a permis de traiter ces listes de jeunes potentiellement décrocheurs et de parvenir aux constats : 92 sont en réalité scolarisés, 29 ont signé un contrat de formation par alternance, 21 sont en emploi, 127 sont pris en charge par une mission locale, 88 sont injoignables, 82 ont une solution autre (dispositifs région, armée...), 151 semblent réellement sans solution (constat provisoire car les contacts se poursuivent).

Chaque jeune sans solution se voit proposer un entretien et un accompagnement par les acteurs des plates-formes en vue d'un retour en formation.

Masses financières

- Masse salariale totale : 143 266 728 €
- Forfait d'externat : 1 154 428 €
- Frais de déplacements : 80 234 €
- Fonctionnement : 92 572 €
- SMA : 16 580 €

QUELQUES POINTS MARQUANTS

Le dispositif d'accompagnement éducatif a profité à 2 272 élèves, soit 49,5% des effectifs des collèges publics.

La répartition des élèves entre les 4 domaines de l'accompagnement éducatif est la suivante :

- aide aux devoirs : 41%
- art et culture : 40%
- sport : 12%
- langues vivantes : 7%

Le coût financier s'élève à 197 275 euros, pour un total de 6 512 heures assurées par des enseignants du second degré (61%), des assistants d'éducation (21%), des intervenants d'associations (6%), des documentalistes (4%), des personnels des collectivités territoriales (3%), le reste par des conseillers principaux d'éducation, des enseignants du 1er degré et des intervenants extérieurs.

Chiffres clés

- 210 HSE accompagnement éducatif 1er degré
- 5 904 HSE accompagnement éducatif 2nd degré
- 28 744 € subventions accompagnement éducatif 2nd degré
- 157 914 € au titre des crédits globalisés 2nd degré (manuels scolaires, carnets...)
- 2 869 € comités éducation santé et fonds vie lycéenne
- 521 HSE activités péri éducatives 2nd degré
- 25 460 € fond social départemental

LA POURSUITE DE L'EVOLUTION DES SERVICES ACADEMIQUES

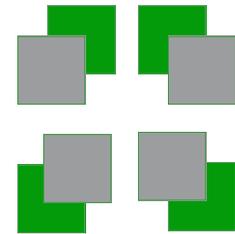
La gestion administrative et financière des accidents de travail, service et des maladies professionnelles est mutualisée sur la plateforme ANAGRAM au rectorat de Toulouse.

La gestion administrative et financière des bourses du second degré est assurée par un service mutualisateur à la direction départementale des services de l'éducation nationale du Lot.

Chiffres clés

- Prestataires médicaux : 3 640 €
- Bourses : 1 307 207 €

Assurer la gestion financière et fiscale



La DDFIP du Gers a été créée le 17 décembre 2010, par fusion des anciennes Direction des Services Fiscaux et Direction de la Comptabilité Publique.

L'année 2012 a permis de consolider la fusion des services de la nouvelle DDFIP, avec notamment l'unification progressive des règles de gestion des personnels, l'harmonisation des procédures de recouvrement des impôts et l'élargissement du référentiel Marianne à tous les services du département ayant une mission fiscale.

Les effectifs de l'ensemble du département, tous grades confondus, s'établissent à 353 personnes pour un nombre de postes implantés de 341, après suppressions d'emplois, se partageant à raison de 180 pour la filière fiscale (52,8%) et de 161 pour la filière gestion publique (48,2%).

La Direction (hors agents de remplacement) mobilise 70 emplois (20,5%) avec une forte proportion d'encadre-

Chiffres clés

- Effectifs réels : 353
- Moyenne d'âge : 50 ans
- Nombre d'hommes: 130
- Nombre de femmes: 223
- 1 420 comptabilités tenues dont 823 budgets principaux
- Nombre de déclarations d'impôt sur le revenu : 113 270
- Nombre d'articles d'imposition aux impôts locaux :
 - TH : 93 851
 - TF : 129 832
 - CFE : 15 2016
- Nombre de déclarations de TVA : 77 666

ment en A et A+ (45,7%) se répartissant entre les 2 filières à raison de 56,3% pour la filière gestion publique et 43,7% pour la filière fiscale.

Les services de la DDFIP dans le département comprennent :

▪ Pour la gestion publique

- 1 trésorerie principale (AUCH ville)
- 4 recettes perception (Paierie Départementale, Trésorerie de CONDOM, Trésorerie de MIRANDE, Trésorerie de L'ISLE JOURDAIN)
- 21 trésoreries dont beaucoup de petite taille avec aussi 3 gestions conjointes : VIC-FEZENSAC/JEGUN, GIMONT/SARAMON, FLEURANCE/LECTOURE.

▪ Pour la gestion fiscale

- 1 Service des Impôts des Particuliers et des impôts fonciers (SIP foncier) à AUCH auquel est également rattaché le service de la Fiscalité Immobilière du département
- 1 Service des Impôts des Entreprises (SIE) à AUCH auquel sont également rattachés le Pôle départemental de l'enregistrement et le Pôle départemental d'évaluation des locaux professionnels
- 2 SIP Foncier SIE CONDOM et MIRANDE
- 1 Pôle Départemental de Contrôle et d'Expertise
- 1 Pôle de Recouvrement Spécialisé
- 2 Conservations des Hypothèques : AUCH et CONDOM
- 1 Pôle topographique de gestion cadastrale (PTGC)

LES MISSIONS

Le programme n°156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" regroupe les moyens consacrés aux opérations de recettes (assiette, recouvrement, contrôle) de l'État, des collectivités territoriales et de celles versées à l'Union européenne, le paiement des dépenses publiques et la tenue des comptes publics.

La DGFIP contribue également à la révision générale des politiques publiques (RGPP), au travers notamment de la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État. La réforme de la gestion du patrimoine immobilier de l'État répond à l'objectif clair de doter l'État d'un parc immobilier plus économe des deniers publics, mieux adapté aux missions de l'État et de meilleure qualité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique immobilière de l'Etat, France Domaine est chargé de rédiger et de suivre les conventions d'utilisation pour les immeubles de bureaux dont l'Etat est propriétaire. Pour le Gers, 22 conventions ont été rédigées et signées ou en cours de signature. Ces conventions s'assimilent à des baux, en fixant des objectifs en terme d'occupation des bâtiments. Ces conventions participent à la bonne gestion par l'Etat de ses bâtiments dans le cadre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI).

Plusieurs biens immobiliers de natures diverses ont été mis en vente en 2011 et 2012, et ont pour la plupart abouti à ce jour. La vente de la caserne Espagne sera finalisée en 2013.

S'inscrivant dans une logique de performance, la DGFIP s'attache à répondre à trois axes essentiels du programme :

Promouvoir le civisme fiscal et assurer la lutte contre la fraude

Déclarer ses revenus, puis s'acquitter de son impôt, est l'expression concrète du consentement à l'impôt qui fonde le pacte républicain. C'est pourquoi la DGFIP s'attache à améliorer le civisme fiscal, c'est-à-dire l'accomplissement volontaire de leurs obligations par les contribuables, en proposant aux usagers une offre de service mieux adaptée, des démarches simplifiées et une administration d'une qualité de service de haut niveau, devenue plus accessible grâce aux nouvelles technologies.

Dans le Gers, depuis 2011, la mise en œuvre du guichet fiscal unifié et de l'accueil fiscal de proximité permet aux usagers de se rendre indifféremment dans une trésorerie ou un service des impôts des particuliers (SIP) pour obtenir une réponse simple à l'ensemble des questions d'assiette ou de recouvrement, sans être renvoyés vers une autre structure même si leur demande ne relève pas de la spécialité métier du service.

Ainsi, lors de la campagne de souscription des déclarations de revenus, les trésoreries de proximité ont été associées au dispositif d'accueil des usagers. Cet accueil a donné lieu cette année encore à une fréquentation nettement supérieure à celle de l'année dernière dans le cadre de l'accueil fiscal de proximité dans les trésoreries (+ 31% , contre + 21% en 2011), l'augmentation étant plus faible dans les 3 SIP du département (+ 4% , contre + 14% en 2011).

S'agissant des télédéclarations d'impôt sur le revenu, au titre de 2012, le nombre total s'établit à 31 945, soit une progression de 8% par rapport à l'année précédente (6% au niveau régional).

Le nombre de paiements en ligne est également en hausse, avec plus de 15 000 nouveaux contrats de prélèvements à l'échéance ou de télépaiements pour le paiement des impôts des particuliers.

Les démarches en ligne progressent également pour les professionnels et à partir du 1er octobre 2012, le recours aux téléprocédures TVA, au paiement de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur les salaires est devenu obligatoire pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, quel que soit leur chiffre d'affaires.

Dans la sphère des professionnels, une campagne d'information par courrier a été organisée en fin d'année 2012 à destination des collectivités locales et des propriétaires de locaux professionnels préalablement à l'engagement de la campagne de révision des valeurs locatives foncières de ces locaux. Elle a été suivie début 2013 de diverses réunions afin de communiquer sur cette opération de révision et faciliter le complètement par les propriétaires de la déclaration prévue à cet effet.

En matière de recouvrement de l'impôt, depuis la fin de l'année 2011, les procédures de relance et de pénalisation des contribuables défaillants, qui étaient différentes selon l'impôt concerné et le service chargé de les recouvrer, ont été harmonisées. Désormais, tous les comptables de la DGFIP chargés du recouvrement des produits fiscaux utilisent les mêmes documents pour la relance des défaillants de paiement (la lettre de relance et la mise en demeure de payer) et mettent en œuvre les mêmes procédures.

S'agissant du civisme fiscal des professionnels, il est en léger recul cette année, avec un taux de déclaration dans les délais en matière de TVA et d'impôt sur les sociétés de 97,17% (- 0,12% par rapport à 2011).

La promotion du civisme fiscal s'exerce également à travers la mission de contrôle et de lutte contre la fraude fiscale avec, en contrepartie de garanties accrues pour assurer la sécurité juridique des contribuables de bonne foi, des garanties et des moyens juridiques solides également octroyés au contrôle fiscal pour agir.

La mission de contrôle fiscal est réalisée au travers de contrôles sur pièces et de contrôles fiscaux externes. Dans ce cadre, la DDFIP collabore activement avec l'ensemble des services de l'Etat dans la lutte contre les fraudes, notamment au travers de sa participation au CODAF.

Assurer, pour les citoyens, la transparence des comptes publics et rendre les services au meilleur coût

La recherche d'une plus grande efficacité de la gestion est constante au sein des réseaux chargés de la mise en œuvre du programme, qui ont conclu dès 2000 leurs premiers contrats de performance et ont accompli depuis des efforts significatifs en ce domaine. Les exigences de transparence sur les comptes publics et de qualité comptable constituent le fondement de la nouvelle fonction comptable voulue par la LOLF, dont la mise en œuvre est un axe essentiel de l'action de la DGFIP.

La dépense de l'Etat a totalement migré dans CHORUS au 1er janvier 2011 : le circuit de la dépense de l'Etat s'en trouve profondément modifié. Le déploiement en 2012 de CHORUS comptable pour la tenue des comptes de l'Etat a fortement mobilisé les services de la DDFIP, qui se sont attachés à maintenir la qualité comptable de l'Etat dans un contexte de changement profond des procédures et des outils mis à leur disposition.

Améliorer la qualité des services rendus aux usagers, qu'ils soient créanciers ou débiteurs, aux collectivités locales et aux partenaires de l'État

Partagée par tous les services intervenant pour la mise en œuvre du programme, la qualité est au cœur de leur action.

Depuis le 1er janvier 2011, les services de la DGFIP ayant une mission fiscale appliquent le référentiel Marianne. Ce référentiel a été étendu en 2012 aux trésoreries mixtes du département, qui assurent, en sus de la tenue des comptes des collectivités locales, une mission de recouvrement des impôts des particuliers dans les secteurs ruraux du département. Dans ce contexte, le résultat obtenu en 2012 est particulièrement satisfaisant, avec un indicateur de qualité du service Marianne de 92,19% (90,91% en 2011).

La relation avec le secteur public local est fondée sur le souci d'améliorer et de moderniser le service rendu dans tous les domaines de la gestion financière (recettes, dépenses, expertise). Dans ce cadre, la mise en place du portail Gestion publique a été généralisée à l'ensemble des collectivités, leur permettant de consulter en direct leur comptabilité et leur trésorerie.

La dématérialisation prend également un nouvel élan à travers la mise en place du paiement des produits locaux par internet (TIPI) : une quinzaine de conventions ont été signées en 2012 dans le Gers (concernant environ 25 000 redevables des services d'eau et d'assainissement ainsi que des cantines scolaires). 2012 a été également l'année de préparation au déploiement de la dématérialisation totale des documents comptables et financiers par la mise en œuvre du protocole d'échange standard PESV2 : les premières collectivités locales l'utiliseront en 2013.

L'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales est également un axe majeur de la direction. Cette qualité est mesurée par un indice composite sur lequel les comptables publics travaillent constamment en lien avec les ordonnateurs locaux pour progresser en termes de fiabilité des comptabilités (indice porté de 118,4 à 118,8 en 2012).

Chiffres clés

- Indice de qualité des services Marianne : 92 %
- 98,83 % de comptes de gestion remis aux ordonnateurs au 15/3/2012
- Délai moyen de paiement par le comptable : 2,4 jours
- Taux de recouvrement brut sur les produits locaux : 99,02 % (très supérieur à la moyenne nationale)
- Taux de paiement des impôts des particuliers (sur les impôts de N-1) : 92,19 %
- Taux de recouvrement spontané des impôts des professionnels : 97,73 %
- Masse salariale : 21 M €
- Budget de fonctionnement 1,6 M € dont 408 183 € de frais d'affranchissement.



DDFIP du Gers

LES SERVICES DOUANIERS DANS LE GERS

Les services du Gers font partie de la direction régionale des douanes de Midi-Pyrénées, dont le siège est à Toulouse, et qui regroupe les 8 départements de la région administrative. Cette direction fait elle même partie d'un ensemble plus important comprenant également les directions des douanes de Bayonne et Bordeaux rattachées à l'interrégion du Sud Ouest.

La division de Midi-Pyrénées Sud en charge des départements de l'Ariège, du Gers, des Hautes-Pyrénées

Le bureau des douanes d'Auch est compétent en matière de :

- contributions indirectes : gestion des débits de tabac, entrepositaires agréés, etc
- fiscalité : gestion de la taxe sur les véhicules routiers, remboursement d'une fraction de la TIPP aux transporteurs, taxis et ambulants, collecte de la taxe générale sur les activités polluantes.

Le Centre de la Viticulture et de l'Armagnac à Eauze (CVA)

Concernant l'armagnac, ses attributions comprennent toutes les tâches liées à la production des eaux de vie naturelles d'armagnac, ainsi que les tâches de contrôle et de gestion des bouilleurs de cru dans la région d'appellation. En tant que centre de viticulture, il a en charge le secteur viti-vinicole du département du Gers sur toutes les étapes de la filière, de la gestion du potentiel viticole à la commercialisation des produits.

Lui sont rattachées :

- la recette locale de Condom,
- la recette locale d'Eauze.

Outre les viticulteurs du Gers, le CVA gère 1 020 titulaires d'un compte armagnac, 6 bouilleurs de profession, 146 producteurs de floc de Gascogne dont la majorité sont situés dans le département du Gers ainsi que 85 producteurs de VDL sans AOC.

Près de 21 634 hl d'alcool pur d'armagnac ont été produits en 2012, 7 098 hl de Floc et 178 hl de vin de liqueur. La production d'alcool pur est en augmentation par rapport à l'année 2010 pour ce qui est de l'Armagnac et du Floc, au détriment de celle des vins de liqueur.

Rattachée au ministère de l'économie et des finances, la direction générale des douanes et droits indirects est une administration de régulation des échanges, chargée de faciliter et de sécuriser les flux de marchandises. Elle s'adapte en permanence aux évolutions du commerce et au transport des marchandises pour jouer pleinement son rôle de régulation économique au service des entreprises.

La Douane exerce une triple mission :

- **une mission fiscale**, puisqu'elle perçoit chaque année environ 13 % des recettes de l'État et contribue, comme ses homologues européens, au financement du budget communautaire.
- **une mission de soutien à la compétitivité économique des entreprises** en fluidifiant et sécurisant les échanges économiques, notamment à l'international, mais également dans l'espace européen.
- **une mission de protection, de lutte contre la fraude et les grands trafics internationaux liés à la criminalité organisée.**

Adaptation et modernisation de la Douane

Près de 100 % des déclarations en douane dématérialisées et le développement du Guichet unique national (GUN) qui permet la gestion automatisée des formalités administratives liées à une opération de dédouanement, tant à l'import qu'à l'export. Grâce au GUN, les systèmes informatiques de la douane et d'autres administrations communiquent. En 2012, l'ensemble des documents sanitaires, soit 45 000 documents, a été dématérialisé au niveau national.

Concernant le département du Gers, la gestion des procédures des opérateurs du département ainsi que les opérations de dédouanement ont été confiées aux bureaux principaux situés à Portet-sur-Garonne (31) et Blagnac (31). Les contrôles des opérations de commerce international sont également effectués par ces deux bureaux.

Les services douaniers ont ainsi accompagné les échanges commerciaux internationaux du département du Gers au cours de l'année 2012 selon le volume suivant :

	2012		Part régionale	
	Import	Export	Import	Export
Valeurs millions d'€	279	488	1,1 %	1 %

Des contacts ont été établis par la "cellule conseil aux entreprises" de la direction régionale des douanes de Midi-Pyrénées avec des opérateurs domiciliés dans le Gers afin de leur proposer des facilités et un soutien réglementaire dans leurs échanges commerciaux (agrément en qualité d'exportateur, etc). Cinq grands opérateurs économiques du Gers disposent déjà d'une procédure de dédouanement domicilié.

- Mardi 04 décembre 2012 - CCI Gers (Auch) - présentation de l'offre de services douane avec 7 sociétés présentes, 4 ont bénéficié d'un entretien-conseil personnalisé.

- Poursuite de la nouvelle télé procédure GAMMA (Gestion de l'accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accise). Compte tenu de la forte activité viti-vinicole du département du Gers, les services douaniers du Gers ont plus particulièrement accompagné, au cours de l'année 2012, le développement des échanges commerciaux des viticulteurs du département à l'aide du système EMCS-GAMMA qui a pour objectif d'informatiser le suivi des mouvements de produits soumis à accises (boissons alcoolisées, alcools, également tabacs manufacturés, produits énergétiques) circulant en suspension de droits à l'intérieur de l'Union européenne.



Il s'agit, d'une part, de simplifier la tâche des opérateurs, d'autre part, d'améliorer les moyens de suivi et de contrôle des administrations sur les mouvements de produits soumis à accises. Pour les opérateurs comme pour les administrations des États membres, le but est de sécuriser la procédure en assurant une traçabilité des mouvements.

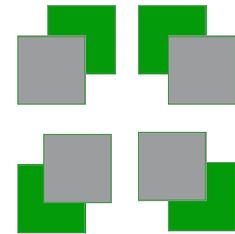
- Déclaration de récolte en ligne pour les viticulteurs :

Pour la seconde année consécutive, la douane a proposé aux viticulteurs du Gers de déclarer leur récolte par Internet, afin de leur simplifier les démarches. Au niveau national, plus de 100 000 déclarations de récolte ont été transmises par voie électronique, soit un taux de dématérialisation de 60 %.

- Une fiscalité plus simple avec la mise en place du télé règlement pour toutes les opérations supérieures à 5 000 € :

le télé règlement constitue un mode de paiement simple qui diminue le coût des formalités pour les opérateurs. Depuis le 1er janvier 2013, il est obligatoire pour les opérations supérieures à 5 000 €.

Moderniser l'action publique



Le déploiement de l'application CHORUS a pris toute sa dimension en 2012, tous les ministères ainsi que les administrations ont réalisé leur bascule dans le logiciel.

Afin de répondre aux exigences en matière d'accueil et de services rendus, des démarches qualité sont mises en œuvre.

Un schéma départemental des mutualisations a été finalisé en juin 2011. Il continue d'être décliné dans le cadre de la Réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

Deux chantiers importants ont abouti en 2012 avec :

- la création d'un **service départemental de la communication interministérielle de l'Etat** qui a permis l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication interministériel de l'Etat et de conforter la cohérence de la communication de l'Etat dans le département ;
- la création d'un **service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SIDSIC)**, permettant mutualisation des personnels et des compétences au sein d'une même entité interministérielle (Préfecture et DDI) rattaché auprès du Secrétaire Général de la Préfecture.



LA DEMATERIALISATION DES DONNEES FINANCIERES ET COMPTABLES

CHORUS étant le nouveau système d'information financière de l'Etat, tous les programmes budgétaires de la DIRCIME ont désormais basculé dans ce progiciel depuis le 1^{er} janvier 2011.

Les services de la préfecture concernés par la gestion des différents Budgets Opérationnels de Programme (BOP) se sont depuis organisés afin d'utiliser ce nouvel outil comptable, et ce en liaison avec la plateforme CHORUS de la préfecture des Hautes-Pyrénées. Cette dernière, prestataire de service, a en charge la validation des engagements et mandatements des crédits dont le préfet est Responsable d'Unité Opérationnelle (RUO).

Une collaboration étroite a par ailleurs été mise en place avec les diverses administrations dont le SGAR, la DDFIP et les DDI, afin de mener à bien la consommation des divers crédits, dont ceux des BOP interministériels 333 Action 2 et 309.

A noter que la clôture de gestion a été intense du fait de la nécessité de consommer les crédits délégués sur les divers BOP dans des délais de plus en plus contraints.

Enfin, la préfecture du Gers a institué une démarche de contrôle interne comptable et rempli la feuille de route 2012, fixée par le ministère de l'intérieur, concernant notamment la DETR, le FNADT et le FCTVA. Des contrôles de supervision ont ainsi été effectués en juin et septembre 2012 et des actions ont été engagées pour sécuriser encore davantage la procédure comptable des subventions de l'Etat.

LE CONTROLE DE GESTION

Le programme de l'Administration Territoriale de l'Etat (PATE)- BOP 307

Les indicateurs sont ceux présentés devant le parlement par le ministère.

Pour la préfecture du Gers, pour 8 des 10 indicateurs dont les résultats sont connus à cette date, la valeur cible a été atteinte.

Dotation préfecture BOP 307 - Hors titre 2 : 609 878 € au titre de 2012

Dotation préfecture BOP 333 - Action 2 : 195 084 € au titre de 2012, dont 123 766 € pour les fluides

Dotation préfecture BOP 309 (entretien des bâtiments de l'Etat) : l'enveloppe totale déléguée au Gers s'est élevée à 146 317 €, dont 62 471 € pour la préfecture, qui ont permis pour 32 228 € de payer les contrats de maintenance et les contrôles réglementaires, et de réaliser les travaux suivants :

- 4 688 € pour des travaux d'urgence sur le groupe électrogène Police/Préfecture ;
- 25 555 € pour des travaux d'accessibilité à la sous-préfecture de Mirande.

LA DEMARCHE QUALITE

2012 est une année importante puisque c'est la première fois où la qualité de l'accueil du public est reconnue à travers une certification, le Label Marianne.



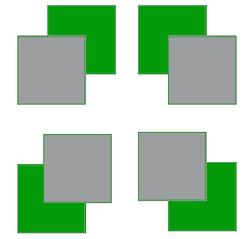
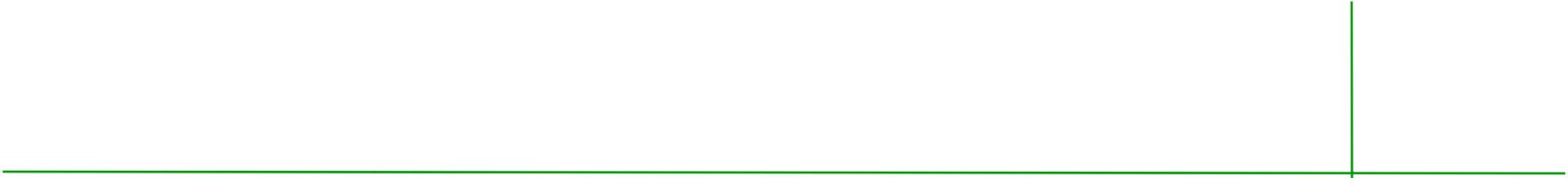
Ce label décerné par l'organisme LNE a été notifié au préfet du Gers le 15 juin 2012.

Les deux sous-préfectures de Condom et Mirande ont été auditées les 26 et 27 novembre 2012 et le résultat devrait être connu pour la fin février 2013.

TABLEAU DE SYNTHESE DES INDICATEURS Résultats cumulés des indicateurs entrant dans les objectifs de performance 2012 du Programme d'Administration Territoriale de l'Etat (PATE)				
ACTION PAT	INDICATEUR RETENU POUR LA COTATION	VALEUR CIBLE 20121 (pour le Gers)	RÉSULTAT DU GERS	MOYENNE NA- TIONALE
Action 1 "Coordination de la sécurité des per- sonnes et des biens"	Taux de PPRN approuvés	60 %	72 %	52 %
	Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites ayant un PPI	90 %	67 %	68 %-
	Visites périodiques pour les ERP soumis à obligation de contrôle	96 %	100 %	83 %
Action 2 "Garantie de l'identité et de la nationalité, délivrance de ti- tres"	Délai de traitement des demandes de passeport biométriques (en jours)	3 j	1,1 j	4.7 j
	Nombre de dossiers de fraude documentaire détectés par les préfectures (pour 1000 dossiers traités)	0,42	1.81	1,48

ACTION PAT	INDICATEUR RETENU POUR LA COTATION	VALEUR CIBLE 2011 (pour le Gers)	RÉSULTAT DU GERS	MOYENNE NATIONALE
Action 3 "Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales"	Taux de contrôle des actes prioritaires (contrôle de légalité)	96 %	94 %	92 %
	Taux d'actes télétransmis	24 %	40 %	28 %
Action 4 "Pilotage territorial des politiques gouvernementales"	Délai d'instruction des dossiers Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et loi sur l'eau (en jours)	315 j	241 j	264 j
Fonctions transversales	Nombre de sites labellisés ou certifiés (Qualité)	1	2 (en cours)	NC

NC : non communiqué



Annexes

EFFECTIFS ET MASSE SALARIALE PAR SERVICE DE L'ETAT

Service	Effectifs réels	Effectifs en équivalent temps plein	Moyenne d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Montant de la masse salariale (€)
Préfecture	132	126,90	51	40	92	6 735 885
Education Nationale	2 800	2 510,50	NC	NC	NC	143 266 728
Justice	51	50,40	45	8	43	NC
Direction Départementale de la Sécurité Publique et service départemental de l'information générale	78	77,20	43	51	27	4 526 921
Gendarmerie	336	336	43	280	56	6 451 727
Direction Départementale des Territoires	175	164,43	49	86	89	9 017 080
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	78	71,18	51	32	46	3 221 120
Unité Territoriale de la DIRECCTE	26	25,70	51	10	16	1 325 604
Direction Départementale des Finances Publiques	355	340,56	50	134	221	21 412 140
Protection judiciaire de la jeunesse	9	8,50	48	3	6	NC
Délégation départementale de l'ARS	30	28,80	50	13	17	1 420 290
Service territorial de l'architecture et du patrimoine	6	6	50	2	4	329 535
Unité territoriale DREAL	5	4,50	48	3	2	255 500
Office national des anciens combattants	3	3	55	1	2	179 819
Douanes	24	22,80	48	12	12	1 441 608
Météo France	5	5	46	4	1	150 000
DIRSO	76	74	44	71	5	2 700 000
TOTAL	4 189	3 855	48.25			202 433 957

REPARTITION DES CREDITS DE L'ETAT ET DE L'UNION EUROPEENNE PAR NATURE (en €)

Nature	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	Intervention	TOTAL
Assurer la sécurité des citoyens et veiller au respect des lois et des libertés	20 935 653	732 409			21 668 062
Garantir que l'aménagement et le développement des territoires soient cohérents et respectueux de l'environnement	12 452 115	3 130 316	3 581 990	143 829 694	162 994 115
Garantir la cohésion sociale	2 925 713	89 345	1 370 890	10 811 014	15 146 962
Organiser l'offre éducative	143 266 728	238 655		1 171 009	144 676 392
Assurer la gestion financière et fiscale	22 853 748	1 680 903	429 874	38 580	25 003 105
Dotations de l'Etat aux collectivités territoriales		160 031 288	19 152 293		179 183 581
TOTAL GENERAL	202 433 957	165 902 916	24 535 047	155 850 297	548 722 217

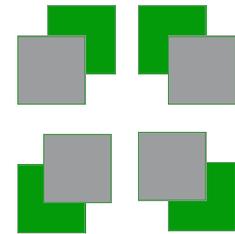
RECETTES PERÇUES AU PROFIT DE L'ETAT

- INTITULÉ DE LA RECETTE -	MONTANT EN EUROS
Redevance sur audio visuel	10 126 088
Impôt sur le revenu	116 811 671
Impôts sur les sociétés	46 697 856
Taxe sur les salaires	19 138 965
Taxe sur la valeur ajoutée	192 655 592
Droits d'enregistrement	28 277 822
Impôt de solidarité sur la fortune	591 219
Imposition sur la plus value par les particuliers	3 232 085
Autres impôts directs	5 493 333
Total	423 024 631

RECETTES PERÇUES AU PROFIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- INTITULÉ DE LA RECETTE -	MONTANT EN EUROS
Impôts locaux dont :	169 314 109
<i>Taxe d'habitation</i>	49 448 160
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties</i>	109 324 361
<i>Taxe professionnelle + CFE</i>	10 541 588
Droit départemental d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	71 263
Taxe communale additionnelle à droits d'enregistrement au profit direct des communes	1 056 432
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes	2 850 141
Total	173 291 945

Sigles et acronymes



ADEC	Action de Développement des Emplois et des Compétences
AE	Autorisations d'Engagement
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APS	Activités Physiques et Sportives
ARS	Agence Régionale de Santé
ATESAT	Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire
BAIE	Bureau Accompagnement Individualisé vers l'Emploi des femmes
BOE	Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAE	Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi
CAUE	Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CAV	Contrats d'Avenir
CCI	Chambre de Commerce et de l'Industrie
CCSF	Commission des Chefs des Services Financiers
CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDCPH	Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
CDEC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDNPS	Commissions Départementales de la Nature des Paysages et des Sites
CEL	Contrat Educatif Local
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDFF	Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille
CIE	Contrats Initiative Emploi
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CLIS	Classe d'Intégration Scolaire
CLSPD	Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CNI	Carte Nationale d'Identité
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
COD	Centre Opérationnel de Défense
CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
CPE	Contrat Première Embauche
CRP	Convention de Reclassement Personnalisé
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DDR	Dotation de Développement Rural
DDSV	Direction Départementale des Services Vétérinaires
DDT	Direction Départementale des Territoires
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
DGCP	Direction Générale de la Comptabilité Publique
DGE	Dotation Globale d'Équipement
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DGI	Direction Générale des Impôts
DGO	Document Général d'Orientation
DIRCIME	Direction de la Coordination Interministérielle et des Moyens de l'Etat
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DIRSO	Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest
DJA	Dotation Jeune Agriculteur
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DLPCL	Direction des Libertés Publiques et Collectivités Locales
DNB	Diplôme National du Brevet
DPR	Déclaration Pré-Remplie
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRE	Direction Régionale de l'Équipement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIRE	Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EDE	Établissement Départemental de l'Élevage
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agréées Dépendantes
EMDS	Etat -Major Départemental de Sécurité
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ERDF	Électricité Réseau Distribution France
ERP	Établissements Recevant du Public
ESAT	Entreprises et Services d'Aide par le Travail

ESB	Encéphalopathie Spongiforme Bovine
ETP	Effectifs en équivalent "Temps Plein"
FACÉ	Fonds d'Amortissement des Charges Électriques
FCO	Fièvre Catarrhale Ovine
FCTVA	Fonds de Compensation de la TVA
FDACR	Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural
FEADER	Fonds Européen Agricole de Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FGIF	Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FIPJ	Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes
FISAC	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FNE	France Nature Environnement
FRBTP	Fédération Régionale du Bâtiment et des Travaux Publics
FSE	Fonds Social Européen
GDS	Groupement de Défense Sanitaire
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
HLM	Habitation à Loyer Modéré
HSE	Heure supplémentaire effective
IAE	Initiative Action Emploi
ICPE	Installations Classées Pour l'Environnement
IEF	Infractions Économiques et Financières
IPPC	Integrated Pollution Prévention and Control
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
JSI	Journée de la Sécurité Intérieure
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MAET	Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
MAIA	Maison d'Accueil et d'Intégration pour les Malades d'Alzheimer
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MH	Monument Historique
MHC	Monument Historique Classé
MILDT	Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
MIOMCT	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales
MISE	Mission Inter Services de l'Eau

NACRE	Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAC	Politique Agricole Commune
PAT	Prime d'Aménagement du Territoire
PATS	Pôle d'Application et d'expérimentation des Techniques Satellitaires
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDASR	Plan Départemental de Sécurité Routière
PDCR	Plan Départemental de Contrôles Routiers
PDITH	Programme Départemental pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés
PER	Pôle d'Excellence Rurale
PFDL	Pôle de fiscalité directe locale
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLS	Prêt Locatif Social
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUS	Prêt Locatif à Usage Social
PMBE	Programme de Modernisation des Bâtiments d'Élevage
PNB	Point Noir Bruit
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondations
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PRS	Pôle de recouvrement spécialisé
PSIG	Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie
PVE	Plan Végétal pour l'Environnement
PVSTF	Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
RNA	Réseau National d'Alerte
RPI	Regroupement Pédagogique Intercommunal
RPIE	Responsable de la Politique Immobilière de l'État
RSDE	Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau
SATER	Sauvetage Aéro-Terrestre
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle intercommunale

SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SEP	Section d'Enseignement Professionnel
SETI	Silo à Enjeu Très Important
SFDL	Service de fiscalité directe locale
SIAE	Structures d'Insertion par l'Activité Économique
SIE	Service des impôts des entreprises
SIP	Service des Impôts des Particuliers
SIV	Système d'Immatriculation des Véhicules
SPID	Service du Pilotage Interministériel et du Développement
SPSI	Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière
SSIAD	Services de Soins Infirmiers A Domicile
STAP	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
STEP	Stations d'Épuration
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TIAC	Toxi-Infection Alimentaire Collective
UDCCRF	Unité Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes
UT	Unité Territoriale
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VVV	Ville Vie Vacances
ZBC	Zone de Bruit Critique
ZDE	Zone de Développement Éolien
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager



Agir pour le GERS en 2012 - L'action des services de l'État dans le département du Gers
Directeur de la publication : Jean-Marc SABATHÉ, Préfet du Gers
Pour leur collaboration à ce document, remerciements à l'ensemble des services de l'Etat